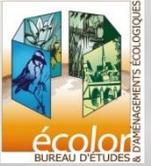




ECOLOR



7, place Albert Schweitzer

57930 FENETRANGE

03 87 03 00 80

ecolor.be@wanadoo.fr

Commune de Hambach

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ers éléments du diagnostic 23 février 2023



Sommaire

Contexte

articulation avec les documents supra-communaux

Éléments communaux - Diagnostic

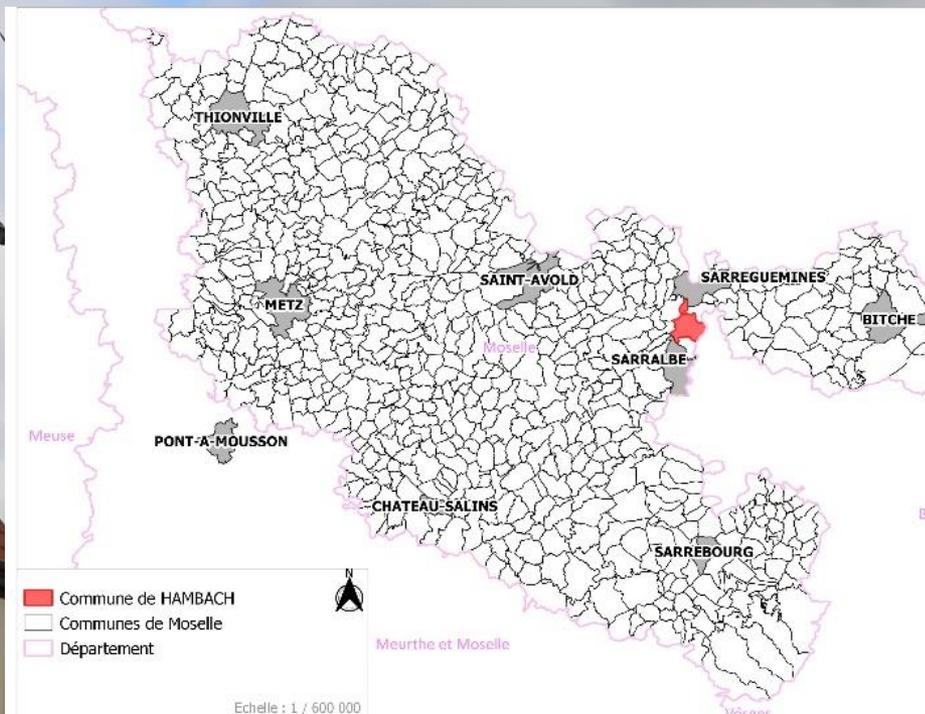
démographie – habitat – activités – équipements

État initial de l'environnement

milieu physique – milieu naturel - risques



Éléments caractéristiques



Localisation

Commune limitrophe de Sarreguemines et du Bas-Rhin

2 pôles : Hambach et Roth

Des zones d'activités : **Europôles 1 et 2 - ZAC de Woustviller**

Axes de communication - barrières

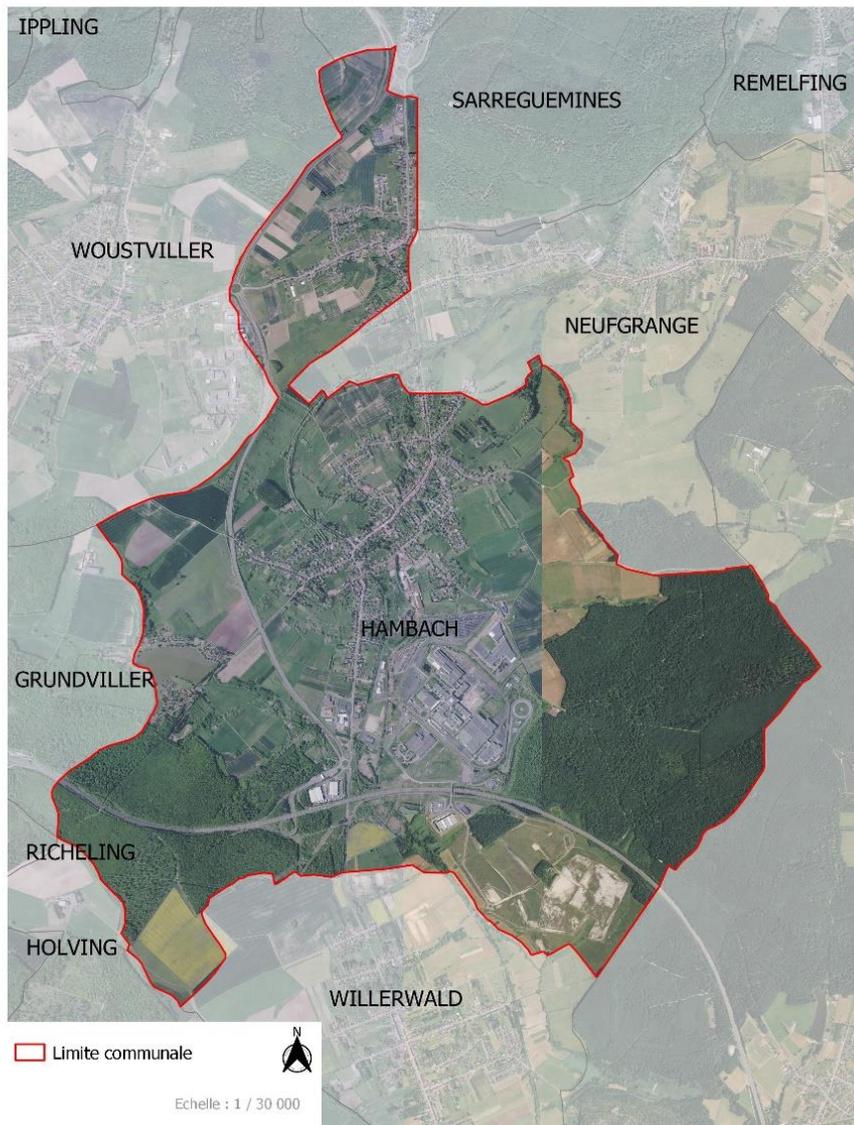
RN 61 - A4 - La RD 99 qui relie Roth et Hambach



Présentation de la commune

LOCALISATION DE LA COMMUNE

COMMUNE DE WILLERWALD



Commune	HAMBACH
Canton	Sarreguemines
Arrondissement	Sarreguemines
Communauté de communes	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Schéma de Cohérence Territoriale	SCOT de l'arrondissement de Sarreguemines
Nombre d'habitants (Mairie 2023)	2930 habitants
Superficie	1750 ha

Les communes limitrophes sont au nombre de 8 :

- Sarreguemines et Woustviller au Nord ;
- Neufgrange, Herbitzheim (67) et Siltzheim (67) à l'Est ;
- Willerwald et Sarralbe au Sud ;
- Grundviller à l'Ouest.



Eléments à prendre en compte dans le PLU

SCoT Arrondissement de Sarreguemines

Secteurs Ouest et Est du SCoT



LEGENDE

- Secteurs Ouest et Est du SCoT
- Secteur Est
- Secteur Ouest
- Limite départementale
- Limite nationale

Source : Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines

Dessiné par : M.B Date : 28 mai 2015

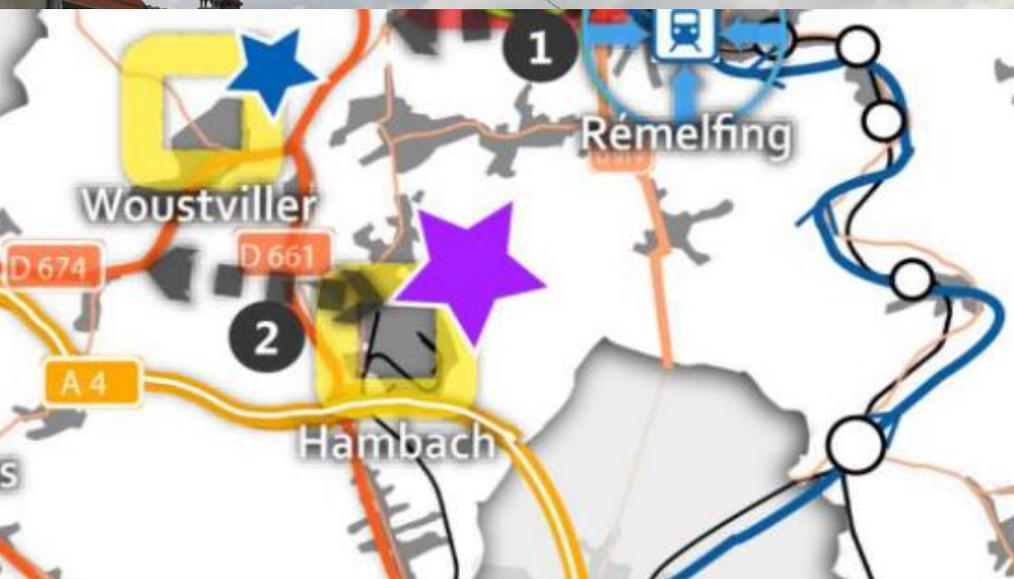
0 5 km

SCOTAS approuvé en 2014 horizon 2034

Hambach est dans le secteur Ouest et classé : pôle secondaire d'équilibre et polarité économique majeure

Dans les zones d'extension de plus de 1 ha : 50% minimum de logements intermédiaires ou collectifs

une densité minimale de 20 logts/ha

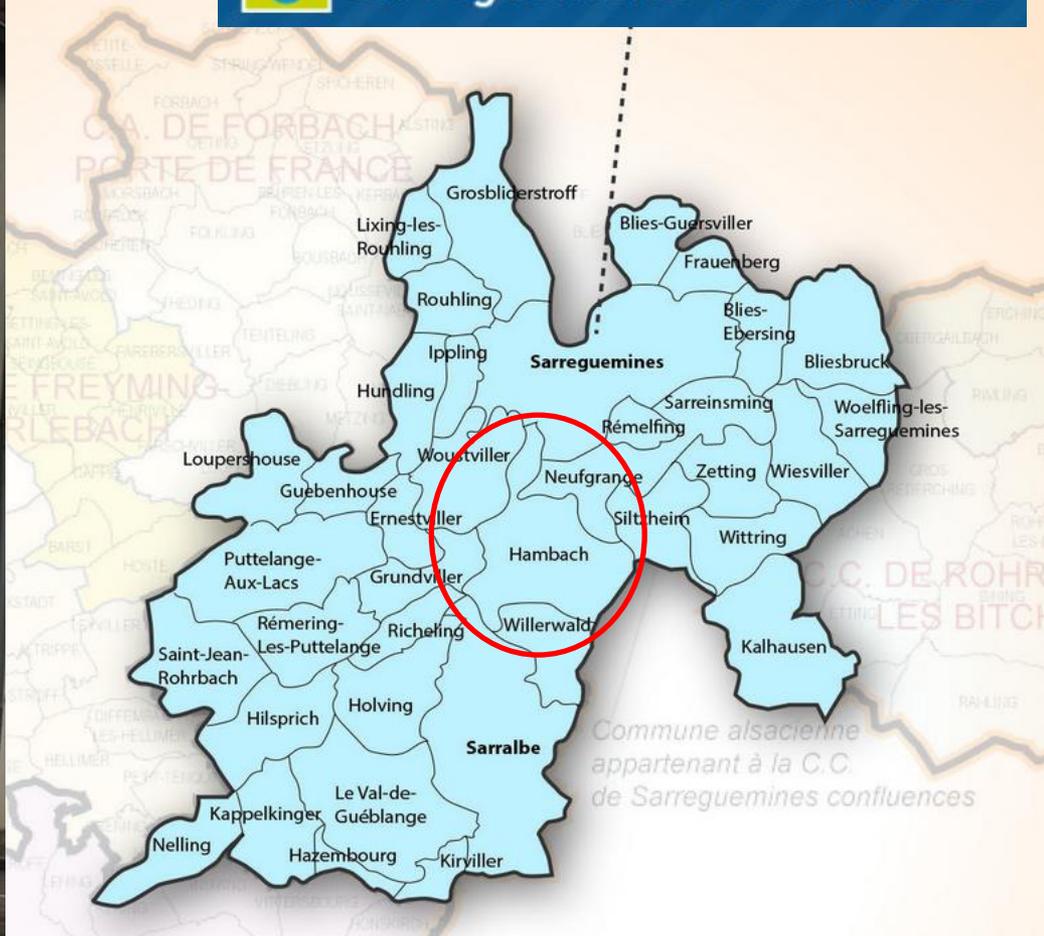


 Pôle secondaire d'équilibre

Polarités économiques

 Pôles majeurs pour le développement économique et les services (> 1300 emplois)

Eléments de contexte



Communauté d'Agglomération

38 communes pour 67 159 habitants, une **ville centre Sarreguemines** de 21 956 habitants et

5 bourgs principaux, **Hambach** (2 865 habitants), **Grosblierstroff** (3 398 habitants), **Woustviller** (3 285 habitants, **Sarralbe** (4 645 habitants) et **Puttelage-Aux-Lacs** (3 121 habitants).

Programme local de l'habitat

La commune est concernée par le PLH de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences dont la révision a été approuvée le 09 septembre 2020, pour la période **2020 à 2025**

Le PLH est basé sur un scénario de croissance démographique a raison de +0,15 % par an.

Le développement des territoires devra se baser sur la priorisation d'une offre nouvelle dans l'enveloppe urbaine, en **renouvellement urbain** avant toute ouverture en extension. Ainsi, il sera nécessaire d'étudier les dents creuses, les sites mutables, les possibilités de démolition/reconstruction et la remise sur le marché de logements vacants.

Le PLH vise également le développement d'une offre de logements innovants et diversifiés pour satisfaire à l'évolution des besoins locaux (petites typologies, offre locatif aide, accession à prix abordable)

HAMBACH est classé en **Pôle secondaire d'équilibre**, ces pôles vont regrouper 25 % de la construction. La répartition des 1200 logements sur 6 ans est prévue sur cette base

Extrait du PLH

Communes et Strates	% population	% Répartition SCOTAS	Répartition 1200 selon répartition SCOTAS et au prorata population pour chaque strate	Par an
Pôle urbain majeur	32	23	279	46
Sarreguemines	32	23	279	46
Pôle urbain	7	9	111	19
Sarralbe	7	9	111	19
Pôles secondaires d'équilibre	19	25	297	50
Grosbiederstroff	27	6	80	13
Hambach	22	6	67	11
Puttelange-aux-Lacs	25	6	73	12
Woustviller	26	6	77	13



Données communales

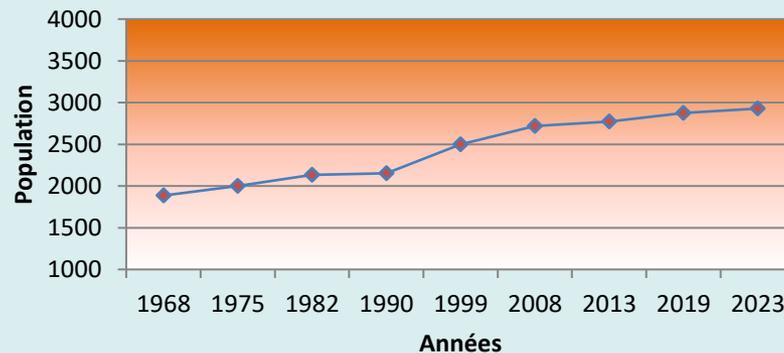




Evolution de la population

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	2023
POPULATION (en nombre d'habitants)	1887	2002	2135	2152	2501	2719	2773	2875	2930

Evolution de la population depuis 1968



La population de HAMBACH est en constante augmentation depuis 1968.

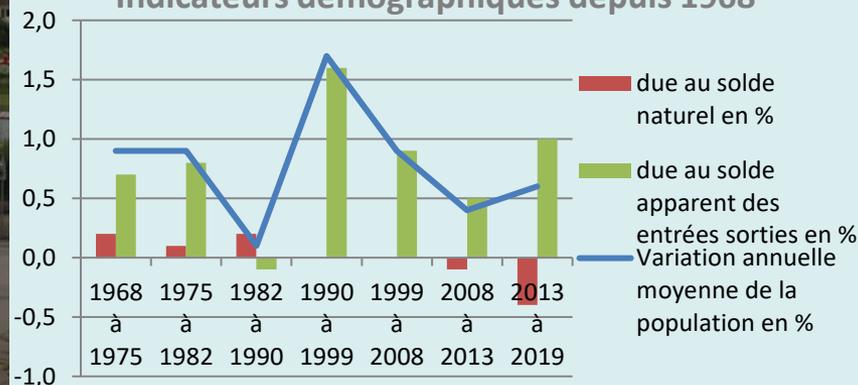
En 2023, Hambach compte 2930 habitants

Le taux de variation de la population résulte de deux composantes :

- le taux de variation naturel dû au **mouvement naturel** (part des naissances et des décès),
- le taux de variation dû au **solde migratoire** (part des personnes arrivant ou quittant la commune).

Le solde migratoire positif est le facteur majeur dans l'augmentation de la population de HAMBACH : arrivée nouvelles familles

Indicateurs démographiques depuis 1968

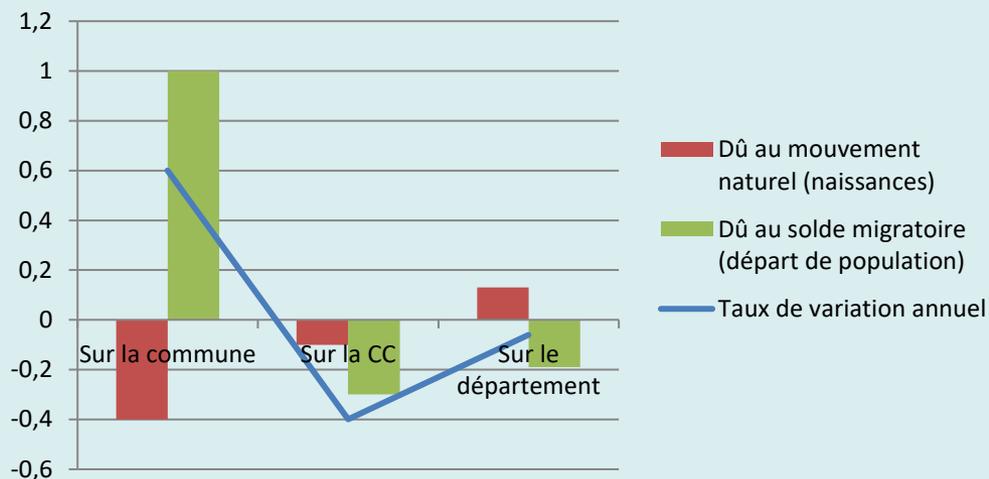




Evolution de la population

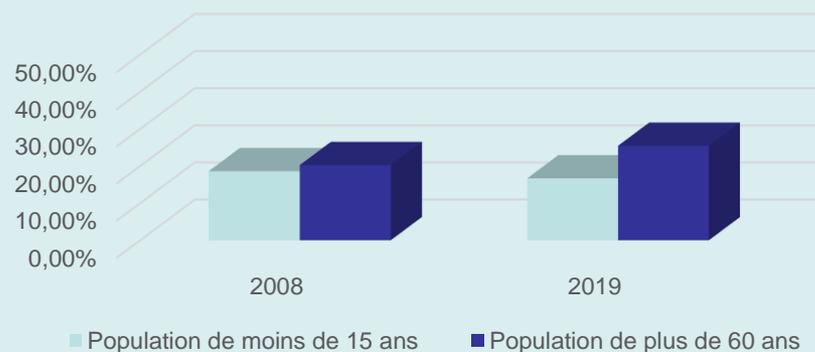
Un solde migratoire supérieur pour HAMBACH

Indicateurs démographiques sur la période 2013-2018



Une population plutôt vieillissante

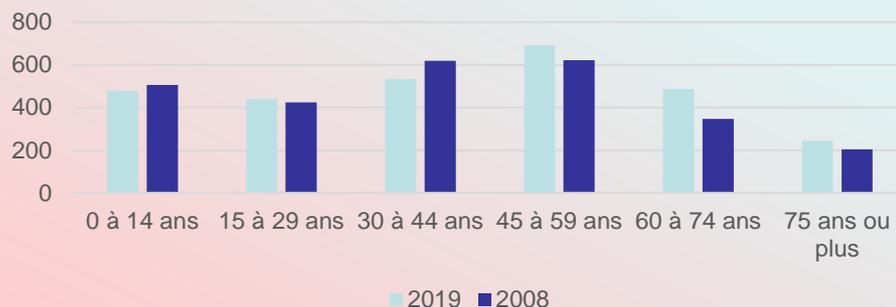
Répartition de la population par tranche d'âge et par année





Caractéristiques de la population

Population par tranche d'âge en 2008 et 2019

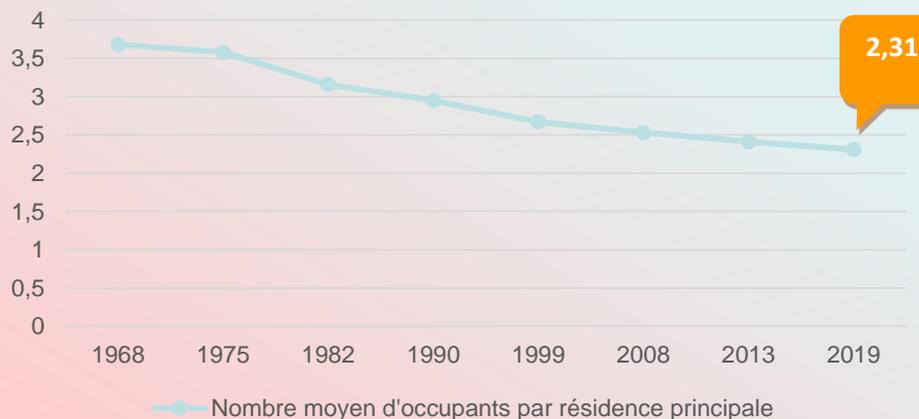


La population de moins de 20 ans représente (en 2019) 22,2% de la population totale et les moins de 15 ans représentent 16,7% de la population.

La tranche d'âge des plus de 60 ans représente 25,4% de la population totale (7,5% pour les plus de 75 ans). La tranche des plus de 60 ans est légèrement plus importante que la tranche d'âge des moins de 15 ans.

La population de Hambach est plutôt vieillissante.

Evolution de la taille des ménages depuis 1968



Diminution régulière de la taille des ménages (dessalement)

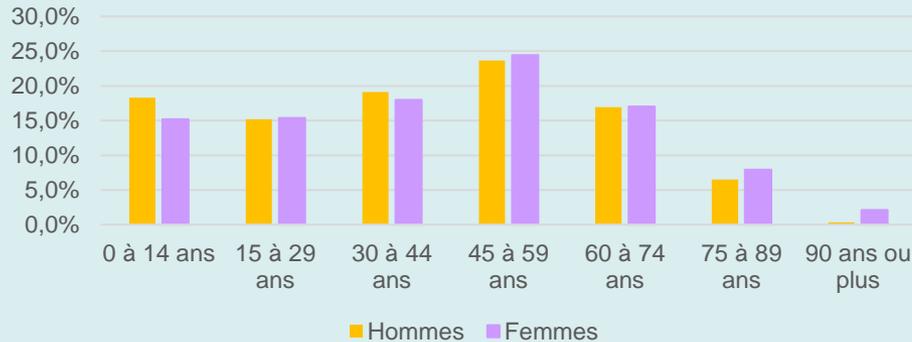
De 3,68 hab/log en 1968 à 2,31 en 2019.
en moyenne : - 0,3 tous les 10 ans

Ce phénomène est lié à la baisse du taux de natalité et à la décohabitation.



Caractéristiques de la population

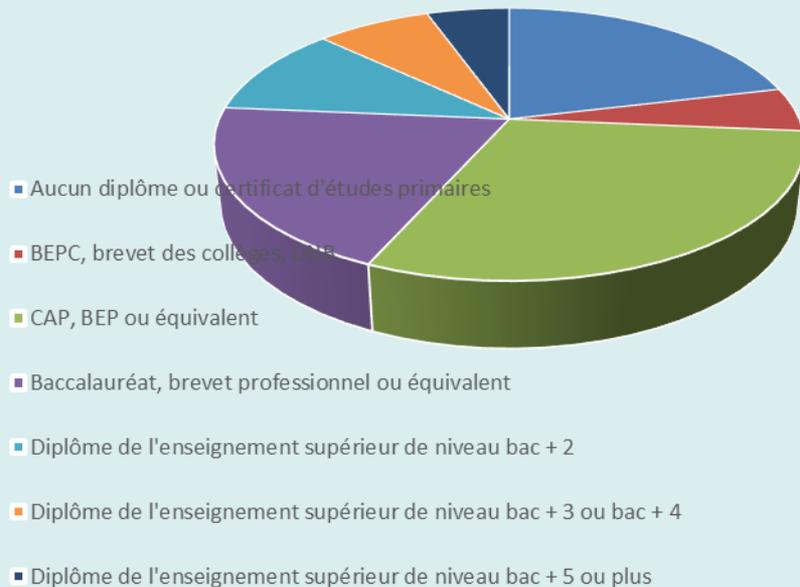
Répartition de la population par sexe et âge en 2018



Une répartition relativement équilibrée de la population

Avec 1475 femmes (51,3 %) pour 1401 hommes (48,7 %),

Niveau d'étude de la population en 2019

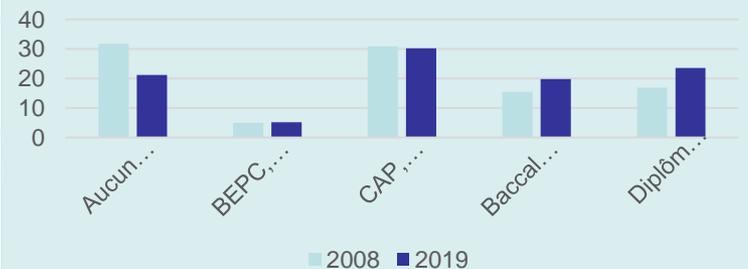


21% de la population est sans diplôme et 5% possède uniquement le brevet des collèges.

Environ un tiers de la population possède un CAP ou un BEP.

Seul 19,8% de la population possède un baccalauréat et **23,6% dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.**

Niveau d'études en 2008 et 2019





Le parc de logements

En 2019, la commune comptabilisait 1220 résidences principales, 7 résidences secondaires et logements occasionnels et 79 logements vacants soit 1306 logements.

Le nombre de logements vacants représente 6 % du parc de logements. Ce taux de vacance reste relativement faible, il correspond à la fluidité du parc, pour une commune de la taille de HAMBACH.

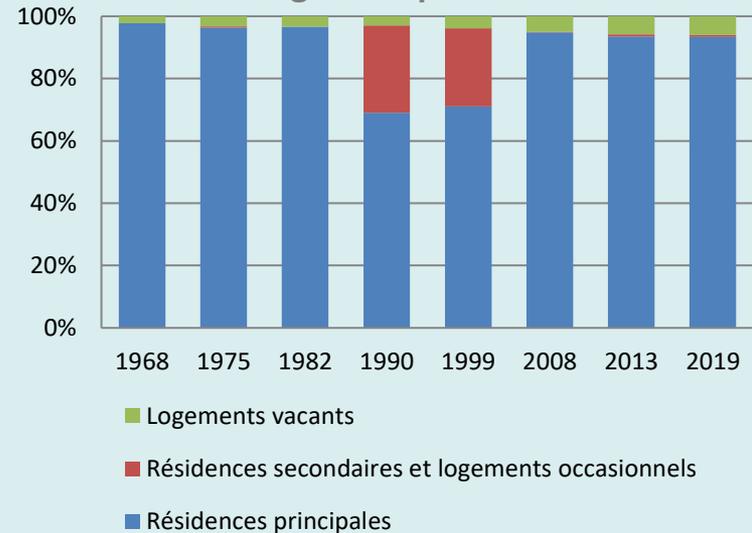
prédominance de l'habitat individuel (76% de l'ensemble des résidences principales),

de grande taille (61% de 5 pièces et plus, pour les résidences principales).

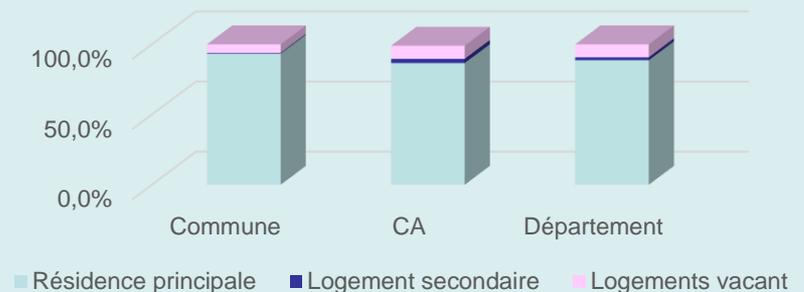
Les **habitants sont majoritairement propriétaires** de leur résidence principale (pour 76% des maisons).

Le taux de **résidences principales est légèrement supérieur (93,4%)** à celui de la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences (86,7%) et du département (88,7%). La commune possède moins de logements secondaires (0,5%) qu'au niveau de la communauté d'agglomération (3,0%) et du département (2,1%). Enfin, les **logements vacants sont également moins présents sur la commune de HAMBACH (6,0%)** qu'au niveau du département (9,3%) et de l'intercommunalité (10,6%) maisons).

Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968



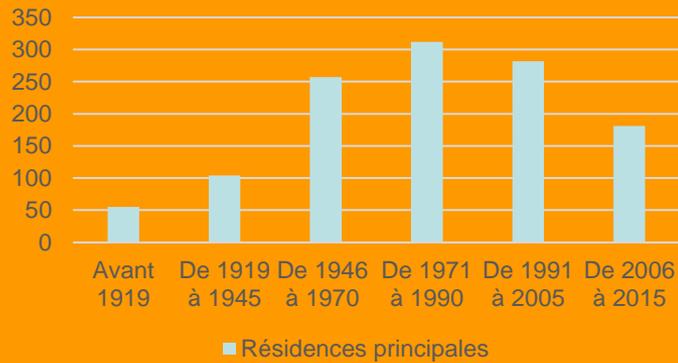
Répartition des types de logements en 2019





Le parc de logements

Période d'achèvement des résidences principales



13,4 % des constructions ont été réalisées avant 1946 (le centre ancien)

47,8 % des constructions ont été construites entre 1946 et 1990

Et quasiment 39 % des constructions ont été réalisées entre 1991 et 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maisons individuelles	18	4	14	8	5	4
Maisons réhabilitées en logements	1 en 4 lgts 1 en 5 lgts	./.	1 en 3 lgts	./.	1 en 3 lgts	1 en 2 lgts
Collectifs	./.	./.	./.	./.	./.	./;
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Maisons individuelles	4	6	4	10	3	80
Maisons réhabilitées en logements	1 en 4 lgts	./.	1 en 4 lgts	./.	./.	7 25 lgts
Collectifs	6 lgts	./.	4 lgts	4 lgts	./.	14

HAMBACH présente une certaine attractivité avec une moyenne de 8 nouvelles maisons individuelles par an sur les 10 dernières années.

Au total, 119 nouveaux logements ont été construits en 10 ans dont 21 % étaient des réhabilitations de constructions existantes et 12% en logements collectifs



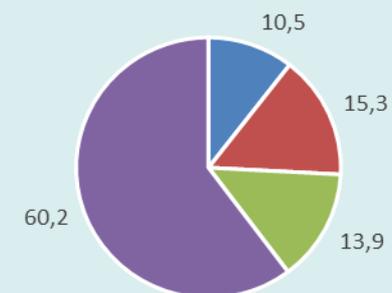
L'offre locative

22,5 % des résidences principales de HAMBACH sont occupées par des locataires ce qui représente 594 habitants, en majorité en appartements (20,9% du parc de logements). **cette situation permet un renouvellement de la population communale et de la population scolaire (maternelle et primaire) car des jeunes couples s'installent souvent en location avant de chercher à construire**

Le parc de logement est occupé majoritairement sur de longues durées :
60% du parc est occupé depuis plus de 10 ans, dont 28% depuis plus de 30 ans. 10,5% du parc est occupé depuis moins de 2 ans.

75 personnes de plus de 80 ans qui vivent seules

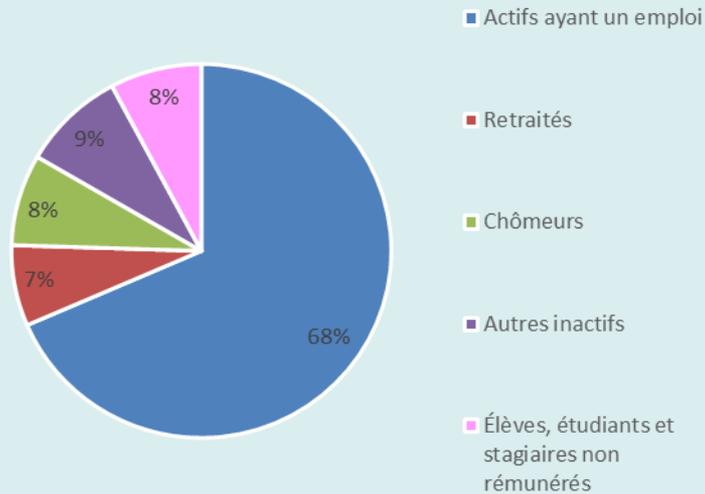
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018 (%)



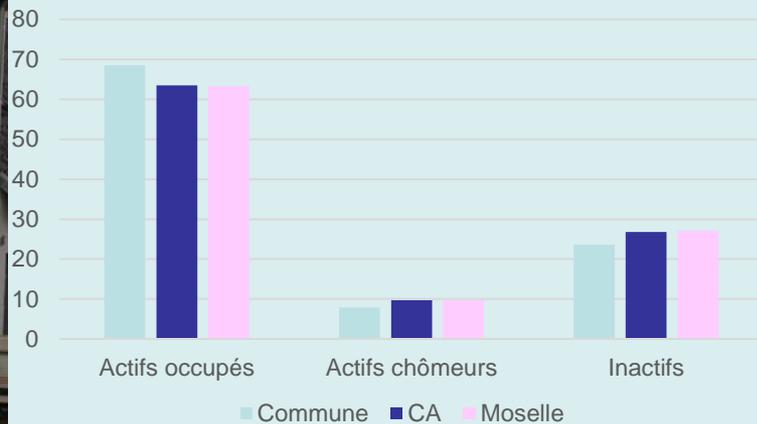
■ Depuis moins de 2 ans ■ De 2 à 4 ans ■ De 5 à 9 ans ■ De 10 ou plus



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



Activité des 15-64 ans en 2018



La population active

La population active de 15 à 64 ans était, en 2019, de 1848 personnes, soit **64 %** de la population totale.

Le taux d'activité (actifs par rapport à la population des 15-64 ans) représentait **68%**. Ce taux a progressé de 5 points entre 2008 et 2019. La tranche d'âge des **25-54 ans** représente le nombre d'actifs le plus important.

Le taux de chômage représente **8%** de la population, les 15-24 ans sont les plus touchés.

Le taux d'actifs chômeurs et le taux d'inactifs est quant à lui inférieurs aux deux territoires de comparaison.

Hambach se situe dans les bassins d'emplois de Sarreguemines et de Forbach mais également de l'Allemagne (Sarrebrück) .

17,3 % des actifs de Hambach y travaillent.



Une activité économique diversifiée et importante

Hambach est un des principaux pôles d'activités de l'agglomération de Sarreguemines. Les zones commerciale, artisanale et industrielle (Europôles 1 et 2) sont de la compétence de la CASC.

ARTISANAT

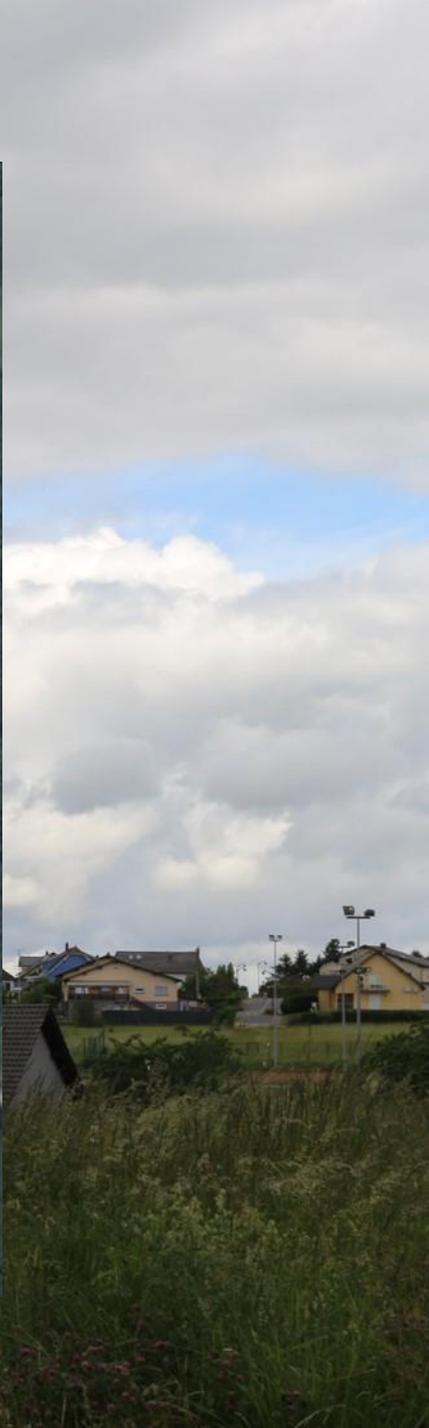
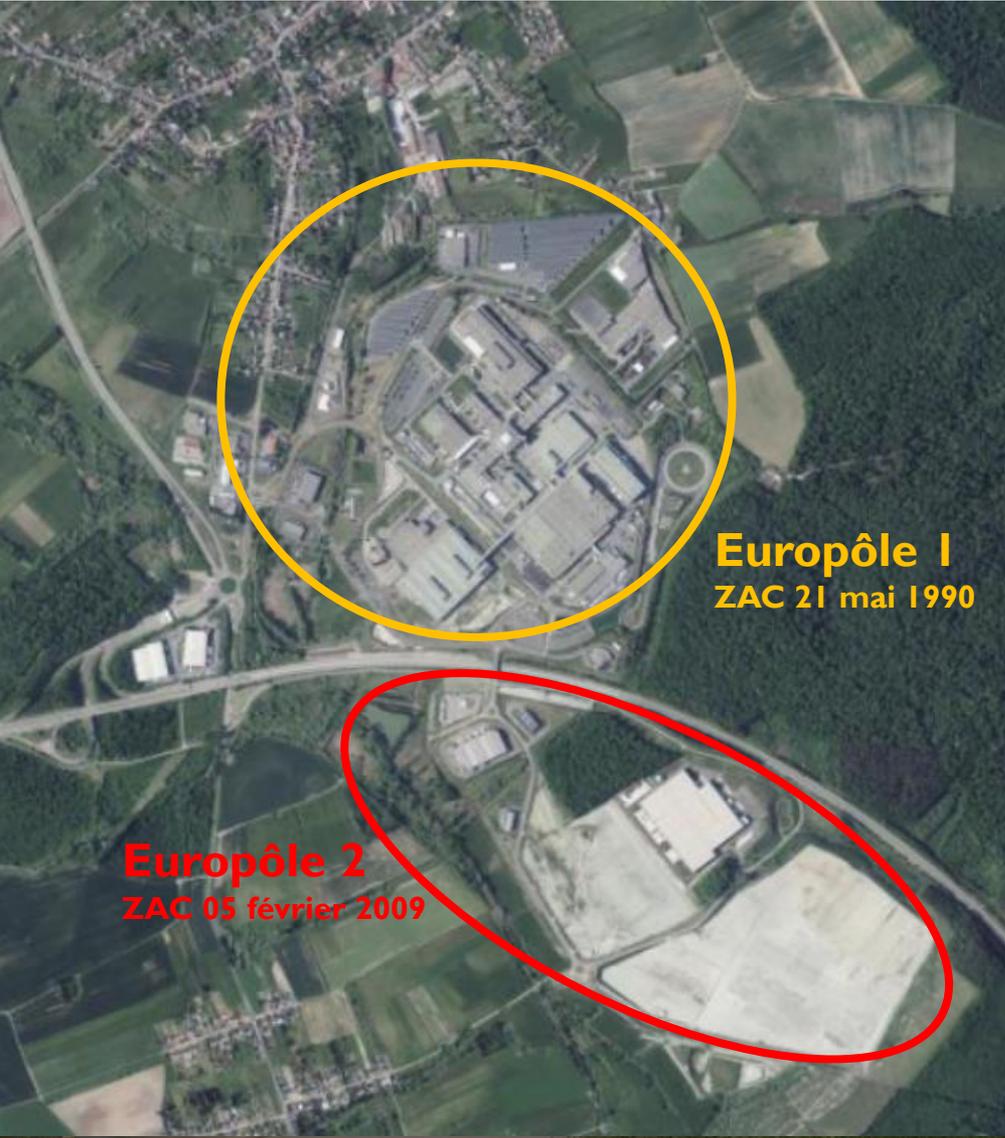
En septembre 2022, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dénombre **65 artisans**.

Soit une densité artisanale de 237, sachant que celle de la Moselle est de 216, établissements artisanaux pour 10 000 habitants;

Détails par secteur :

- **Alimentation 12%,**
- **Bâtiment 23%,**
- **Fabrication 15 %,**
- **Services 50% ;**

La part des entreprises du bâtiment est bien en retrait : généralement dans le secteur de Moselle Est, c'est un secteur plus présent par rapport à la moyenne mosellane qui est à 36%, par contre **très bons chiffres du secteur des services** (on atteint rarement cette proportion même dans les villes moyennes par rapport à la moyenne pour la Moselle : 40%).





ENTREPRISES

dans le VILLAGE		dans la ZONE EUROPOLE nord (1)		dans la ZONE EUROPOLE sud (2)			
CHENE DE L'EST Fabrication de parquet		CLEMESSY	INEOS	rue André Marie Ampère	RUCON France		
		AQUAGED	HAMBACH AUTOMOTIV EXTERIORS		M.I.E.		
		MAEVA	THYSSEN KRUPP AUTOMOTIVE				
dans la ZONE ARTISANALE		MEDILAB EST	MAGNA SYSTEMS CHASSIS				
ALTRANS			MCT				
GARAGE automobile			MLT / MOSOLF				
SUTTER Fabrice Marbrier funéraire		Rue JEAN MONNET	Rue HUBERT ROTH	rue NICOLAS CARNOT	SOSTMEIER (Transport)		
HOTEL SWEET AND SMART							PETIT FORESTIER
					LAVAGE ELEPHANT BLEU	MAHLE BEHR France	
Rue des ARTISANS	WINLIGHT	KIHL Paul	MAGNA UNIPOINT	rue Irène JOLIOT-CURIE	SEIFERT		
	DIRECT	URBAN ECHO					
	LIDL	BATIMENT RELAIS ENTREPRISES					
	RAD SYSTEM						
	EURO TEK France						
	ALTRANS TRANSPORT						
		Rue ROBERT PAX					

Activité économique (suite)





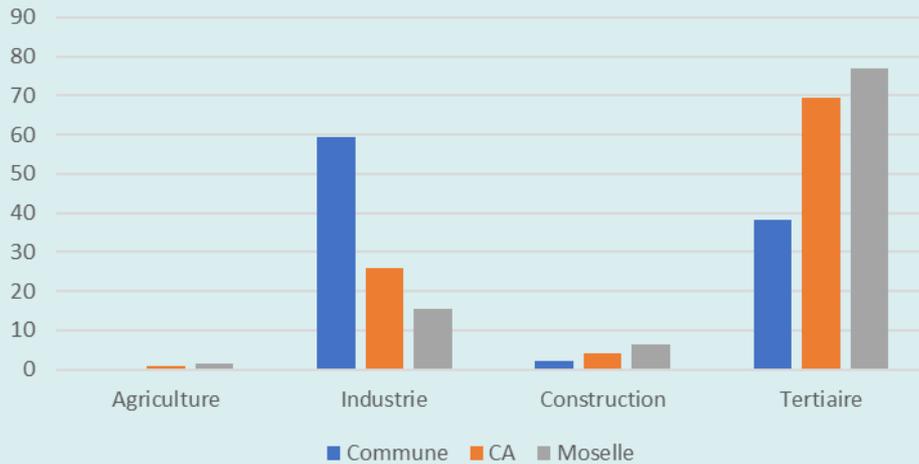
Activité économique (suite)

SERVICES de SANTE et SOCIAL	COMMERCES et SUPERMARCHES	ALIMENTAIRES
I PHARMACIE	I Boulangerie /Epicerie / Presse / Tabac	
I MAISON DE RETRAITE- EHPAD	I Boulangerie pâtisserie FROEHLICH	
I CRECHE dans Zone Europôle	LIDL	
2 MEDECINS GENERALISTES	SUPER U	
2 DENTISTES		
9 INFIRMIERS		
I SOPHROLOGIE et HYPNOSE		
2 KINESITHERAPEUTES	HEBERGEMENTS	
3 ORTHOPHONISTES		
I ERGOTHERAPEUTE	2 HOTELS	
I PSYCHOSOMATHERAPIE	I GITES + CHAMBRES D'HOTES	
2 SERVICES A LA PERSONNE	I CAMPING	
5 TAXIS		
ACTIVITES DIVERSES et COMMERCES		
I banque	I activité Informatique	
5 Café / restaurants	(conseil d'achat, réparation, dépannage, création de site WEB)	
I Toilettage chiens	4 activités diverses	
I Paysagiste	(Electricité, sanitaire, serrurerie, dépannage, petits travaux de bricolage, pose mobilier de cuisine, de salle de bains, peinture intérieure - papier peint – parquet)	
I activité Décoration		
3 salons de coiffures		
4 instituts de beauté / bien être / massage		
I Conseiller Immobilier		
2 entreprises débardage et bois de chauffage		



Les emplois occupés

Emplois selon le secteur d'activité en 2018



60% dans l'industrie (industrie automobile qui domine)

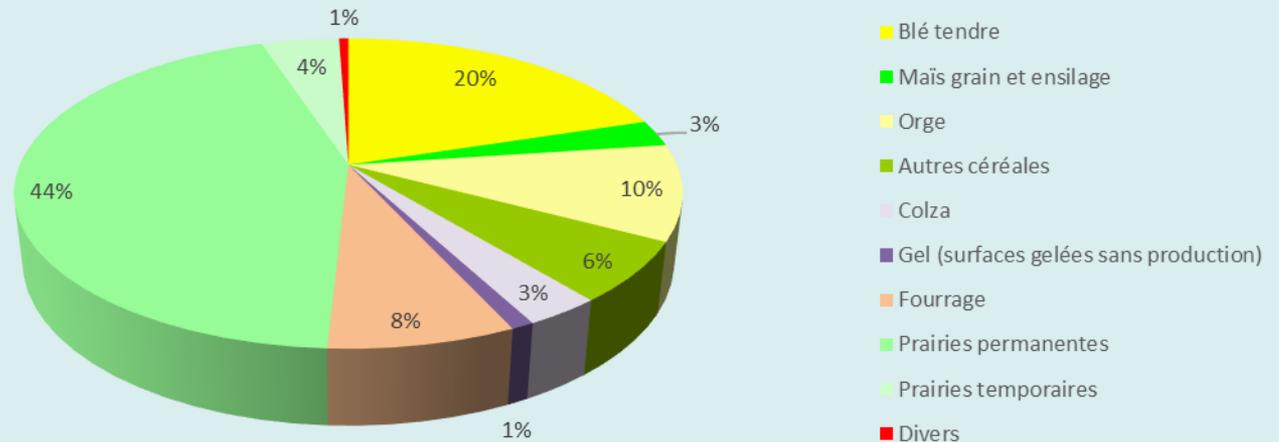
38% dans le tertiaire

2% dans la construction



Une activité agricole restreinte

Répartition des catégories du RPG (2020)



Aucun siège d'exploitation agricole n'est présent sur le ban communal.

Deux activités forestières sont existantes sur le ban communal de HAMBACH

3 exploitations agricoles se situent en limite de ban de HAMBACH :

- la ferme du Schuerwald - rue de Neufgrange sur le ban de Neufgrange
- la ferme du Schneckenbruhl – sortie rue de Puttelange sur le ban de Grundviller
- la ferme du Schottenhoff – côté forêt communale sur le ban de Willerwald

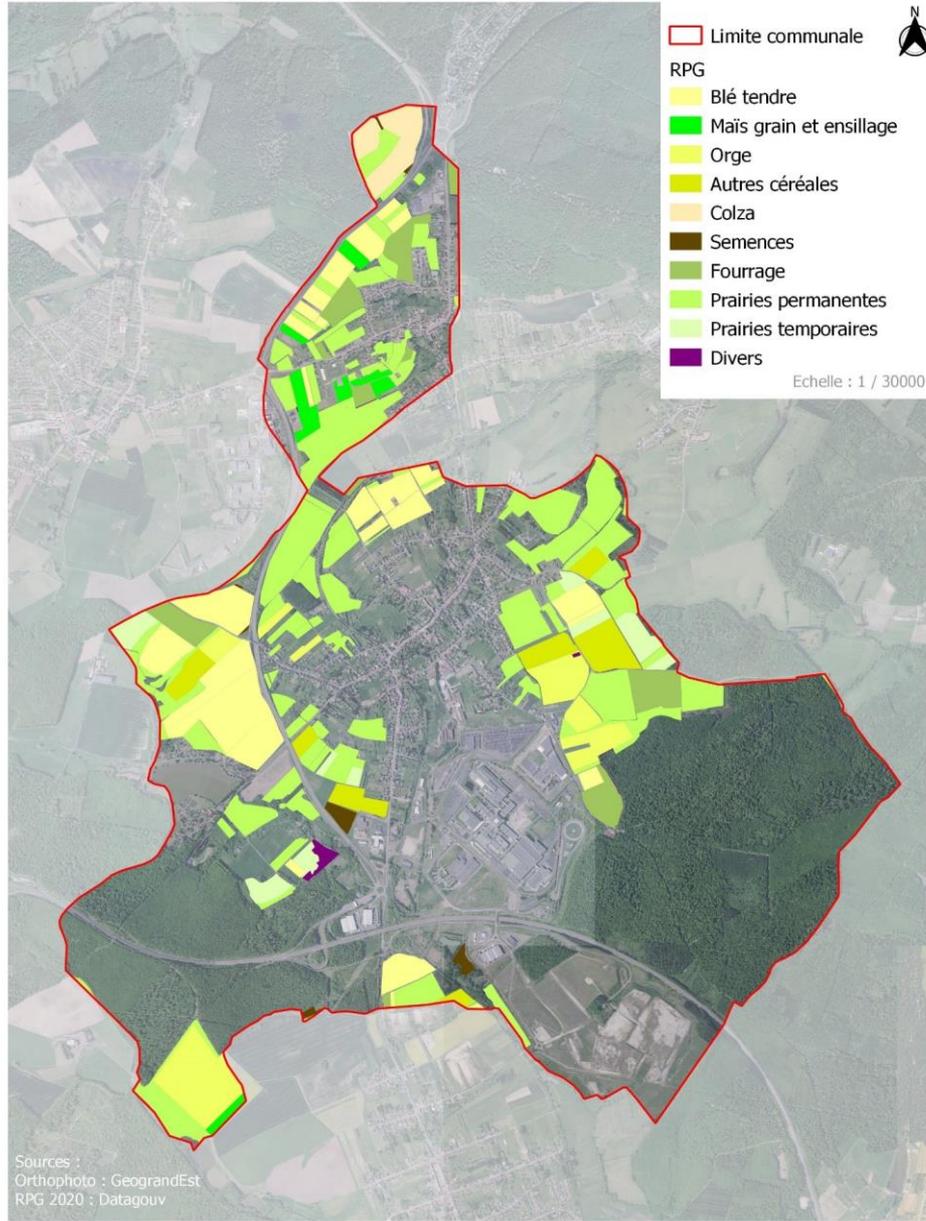
La Surface Agricole Utile (2020) de la commune est de 284 ha répartis pour moitié culture-céréales et en prairies. (35% du ban communal)

2 Indications géographiques protégées (IGP) : Bergamote de Nancy et Mirabelles de Lorraine



REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE

COMMUNE DE HAMBACH



Une activité agricole restreinte





Une activité touristique

PISTES PEDESTRES ET CYCLABLES

COMMUNE DE HAMBACH

— Limite communale



--- Pistes pédestres et cyclables

Echelle : 1 / 30000



Sources :
Orthophoto : GeograndEst

Deux hôtels sont présents sur le ban communal d'Hambach notamment pour les voyages d'affaires : Hôtel restaurant Saint-Hubert et l'hôtel Sweet and smart sur la zone artisanale.

Un camping, un gîte et des chambres d'hôtes sont également présents notamment à proximité de l'étang Saint-Hubert d'Hambach.

De nombreuses **pistes pédestres et cyclables** traversent le ban communal





Les équipements communaux

HAMBACH	ROTH
ADMINISTRATIF	
1 mairie	
1 atelier municipal + local arboriculteurs	
1 caserne des pompiers	
SCOLAIRE	
1 école primaire : 5 classes	1 école primaire : 2 classes
1 école maternelle : 2 classes	1 école maternelle : 1 classe
1 bâtiment périscolaire	1 foyer socio-éducatif
SPORTIFS	
1 terrain de football + terrain d'entraînement	1 terrain de football
1 espace multisports	1 espace multisports
2 terrains de tennis extérieur détériorés	2 terrains de tennis extérieur + 2 terrains de tennis couverts
1 salle polyvalente et sportive	
1 terrain de pétanque	
LOISIRS	
1 verger collectif + local des arboriculteurs	1 chalet des arboriculteurs et un verger collectif
3 parcs / aires de jeux	1 aire de jeux
1 jardin partagé (géré par une association)	1 local aviculteurs
1 Etang / Camping St Hubert (privé)	
Chemin pédestre et cyclable (gestionnaire CASC)	Chemin pédestre et cyclable (gestionnaire CASC)



Les équipements communaux

EQUIPEMENTS PUBLICS

COMMUNE DE HAMBACH

 Limite communale



Equipements publics

 Administratif

 Religieux

 Santé

 Scolaire

 Sportif

NUM NOM

- 1 Mairie
- 2 Foyer socio éducatif
- 3 Ateliers municipaux
- 4 Pompier
- 5 Eglise
- 6 Eglise
- 7 Pharmacie
- 8 Médecin
- 9 Dentiste
- 10 Cabinet kinésithérapie
- 11 Cabinet infirmière
- 12 Cabinet infirmier
- 13 Cabinet infirmier
- 14 EHPAD
- 15 Ecole maternelle
- 16 Ecole maternelle
- 17 Ecole
- 18 Ecole
- 19 Crèche
- 20 Complexe sportif
- 21 Stade de foot
- 22 Terrain

Echelle : 1 / 6 000



Sources :
Orthophoto : GeograndEst

Les équipements communaux

□ Limite communale

Equipements publics

■ Administratif

■ Religieux

■ Santé

■ Scolaire

■ Sportif

NUM NOM

- | | |
|----|------------------------|
| 1 | Mairie |
| 2 | Foyer socio éducatif |
| 3 | Ateliers municipaux |
| 4 | Pompier |
| 5 | Eglise |
| 6 | Eglise |
| 7 | Pharmacie |
| 8 | Médecin |
| 9 | Dentiste |
| 10 | Cabinet kinésithérapie |
| 11 | Cabinet infirmière |
| 12 | Cabinet infirmier |
| 13 | Cabinet infirmier |
| 14 | EHPAD |
| 15 | Ecole maternelle |
| 16 | Ecole maternelle |
| 17 | Ecole |
| 18 | Ecole |
| 19 | Crèche |
| 20 | Complexe sportif |
| 21 | Stade de foot |
| 22 | Terrain |



Sources :
Orthophoto : GéograndEst

Les équipements communaux (suite)

- L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences a la compétence depuis le 1er janvier 2020. La gestion du service public de l'eau est confiée à Véolia.

En 2017, : 254 679 m³ (données mairie) d'eau ont été consommés sur la commune de HAMBACH pour 1 106 abonnés.

Une servitude résultant de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales (forage de Sarreinsming) est située sur la commune

- LA DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie de HAMBACH est assurée **par 99 poteaux incendie conformes** dont 61 sur HAMBACH, 19 sur ROTH, 3 sur la zone artisanale et 15 sur l'Europôle.

- L'ASSAINISSEMENT

La CASC est la structure compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.

La commune de HAMBACH est rattachée à la station d'épuration de la commune de Willerwald tout comme les communes de Willerwald et Sarralbe.

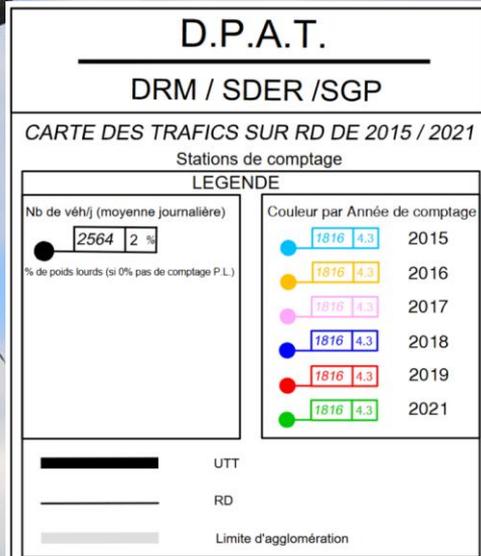
Le zonage d'assainissement a été approuvé le 30 janvier 2006

-LES ORDURES MENAGERES ET LE TRI SELECTIF

collecte des ordures ménagères compétence de la CASC

Le ramassage des ordures en sacs multiflux a lieu une fois par semaine. Des containers sont présents sur le ban communal

Les voies de circulation



La commune est traversée par de nombreuses routes dont une autoroute, une route nationale et des routes départementales :

- L'autoroute A4 reliant Metz à Strasbourg (classée catégorie 2) ;
- La route Nationale N61 permettant de rejoindre l'Allemagne à l'autoroute A4 ;
- La RD 661 qui permet de relier Sarralbe à l'autoroute A4 (classée en catégorie I, Route à Grande Circulation et itinéraire transports exceptionnels) ;
- La RD 99 qui relie Sarreguemines à Hambach en passant par Roth (Route classée catégorie 3).

Transports en commun

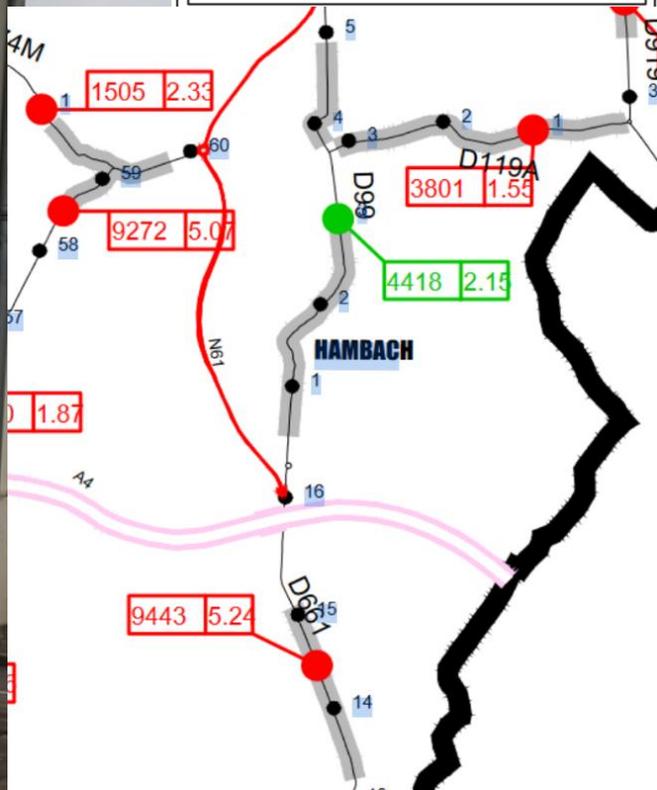
La gare la plus proche se situe sur la commune limitrophe de SARREGUEMINES au Nord de la commune.

Un arrêt de bus de la ligne 140 du réseau Fluo Grand Est permettant de relier Bénestroff à Sarreguemines.

Cinq arrêts sont présents sur le ban communal de HAMBACH : St Hubert, rue Nationale, Centre, Place de Gaulle et Sud.

Deux lignes CABUS sont également présentes : la ligne 10 de Sarralbe à Sarreguemines et la ligne 11 Puttelange – Woustviller – Sarreguemines.

La voiture reste le mode de transport privilégié.





Etat initial de l'environnement

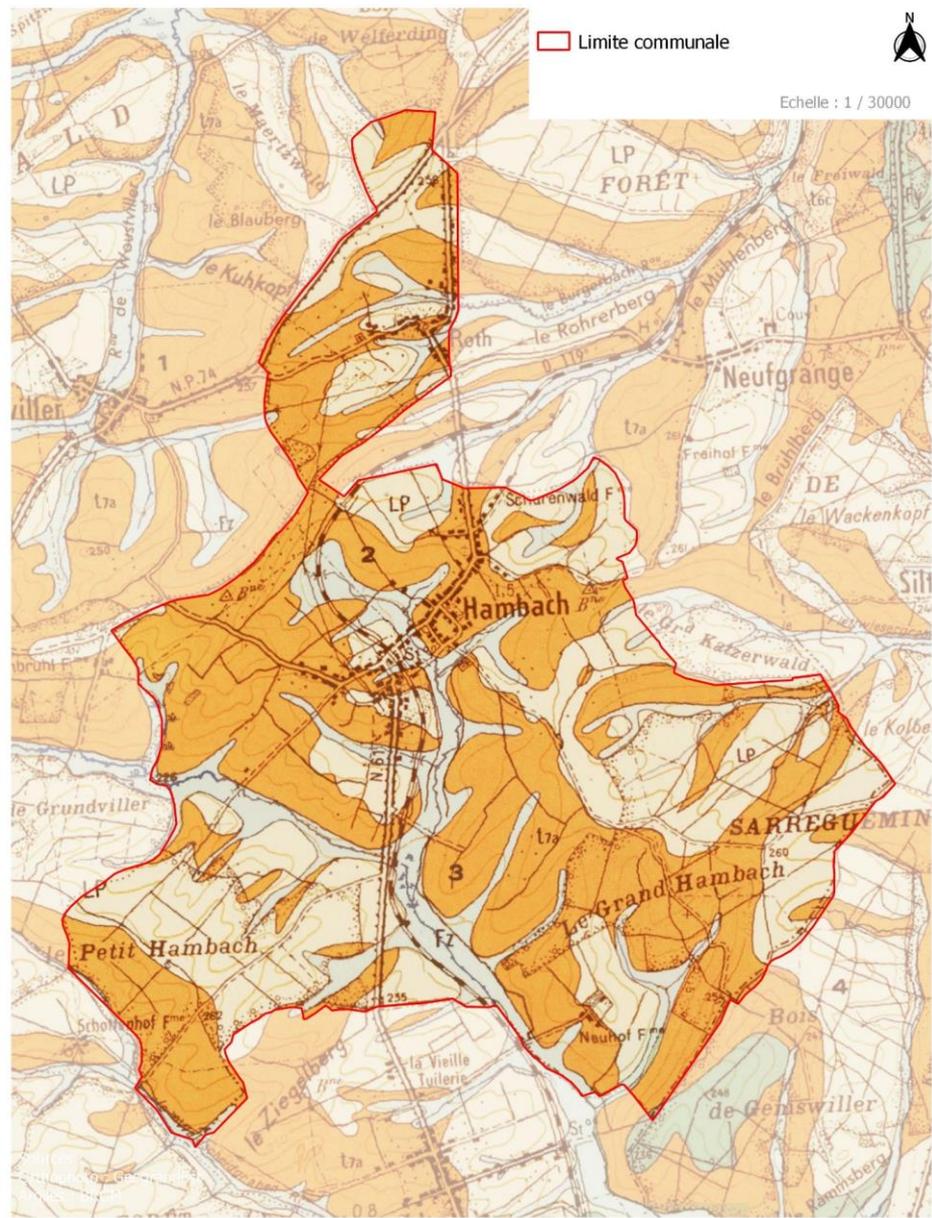
GEOLOGIE

COMMUNE DE HAMBACH

□ Limite communale



Echelle : 1 / 30000



Milieu physique la géologie

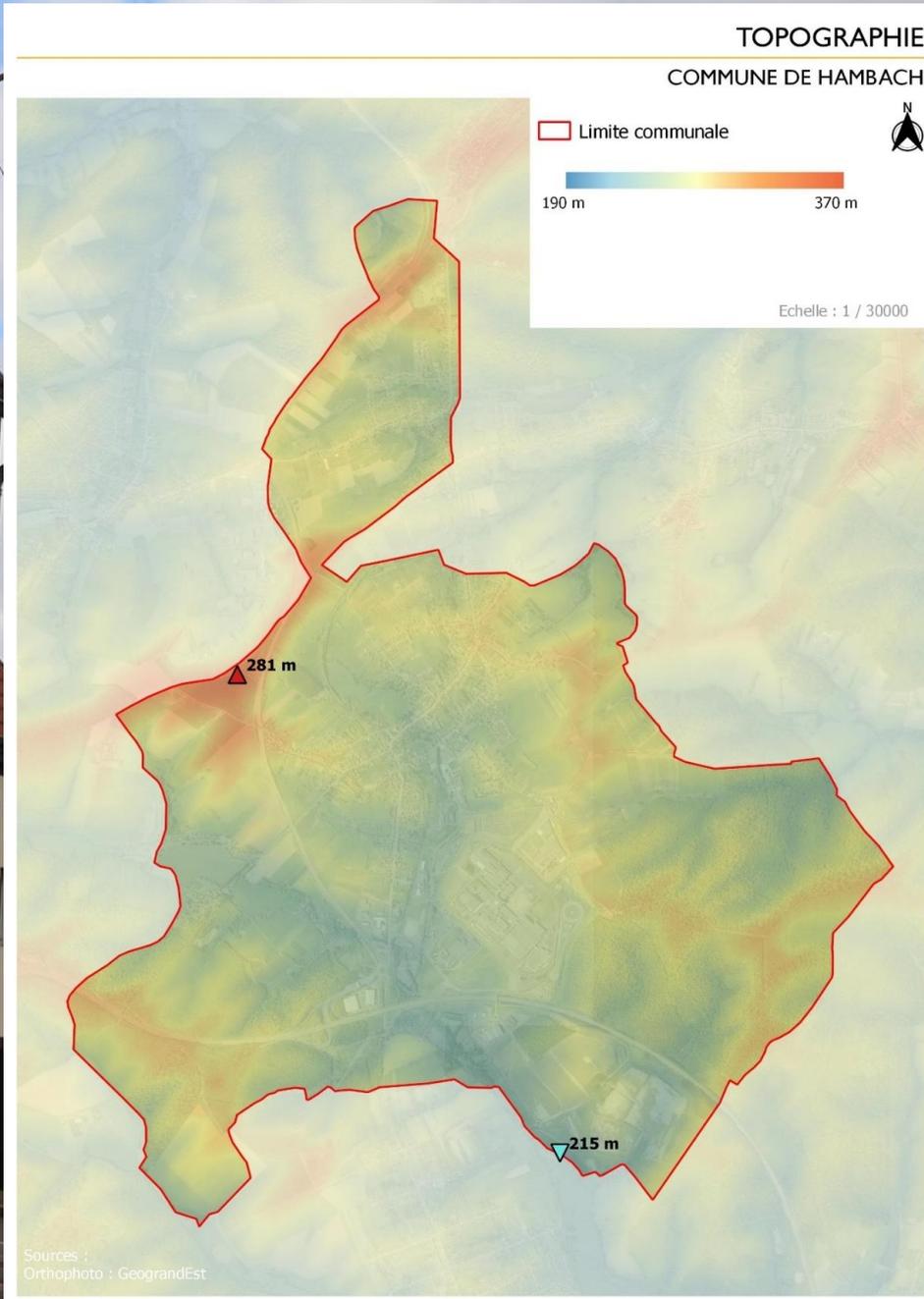
En limite du plateau lorrain « pays du Keuper »
avec une succession de croupes et de vallons

Terrains argileux avec des placages de limons

Un sol propice à l'agriculture et aux forêts

Alluvions et Argiles- Marnes

Milieu physique la topographie

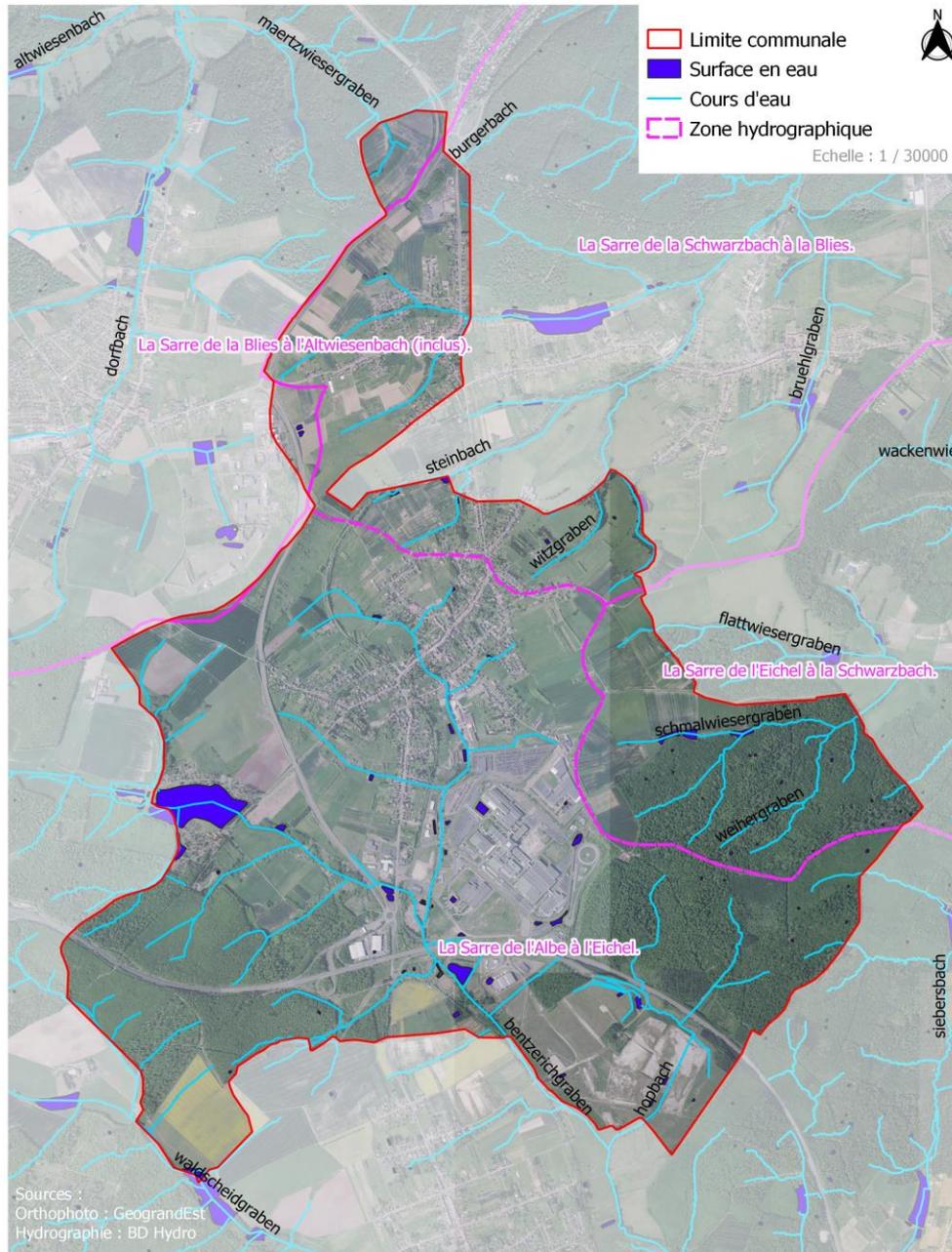


Le territoire de HAMBACH est légèrement vallonné. Les altitudes les plus élevées (281 m) se trouvent au Nord-Ouest du territoire

Les altitudes les plus basses sont localisées dans la vallée du Bentzerichgraben au Sud-Est du ban à 215 m

HYDROGRAPHIE DE SURFACE

COMMUNE DE HAMBACH



Milieu physique l'hydrologie

La commune de HAMBACH est concernée par quatre zones hydrographiques :

- La Sarre de la Schwarzbach à la Blies (A931) d'une superficie de 3614 ha et qui occupe 259 ha communal ;
- La Sarre de la Blies à l'Altwiesenbach (inclus) (A940) d'une superficie de 6899 ha et qui occupe 41 ha communal ;
- La Sarre de l'Albe à l'Eichel (A920) d'une superficie de 7164 ha et qui occupe 1221 ha communal ;
- La Sarre de l'Eichel à la Schwarzbach (inclus) (A930) d'une superficie de 8734 ha et qui occupe 228 ha communal ;
- Les eaux courantes

Le chevelu hydrographique développé sur la commune de HAMBACH est principalement composé d'affluents de la Sarre

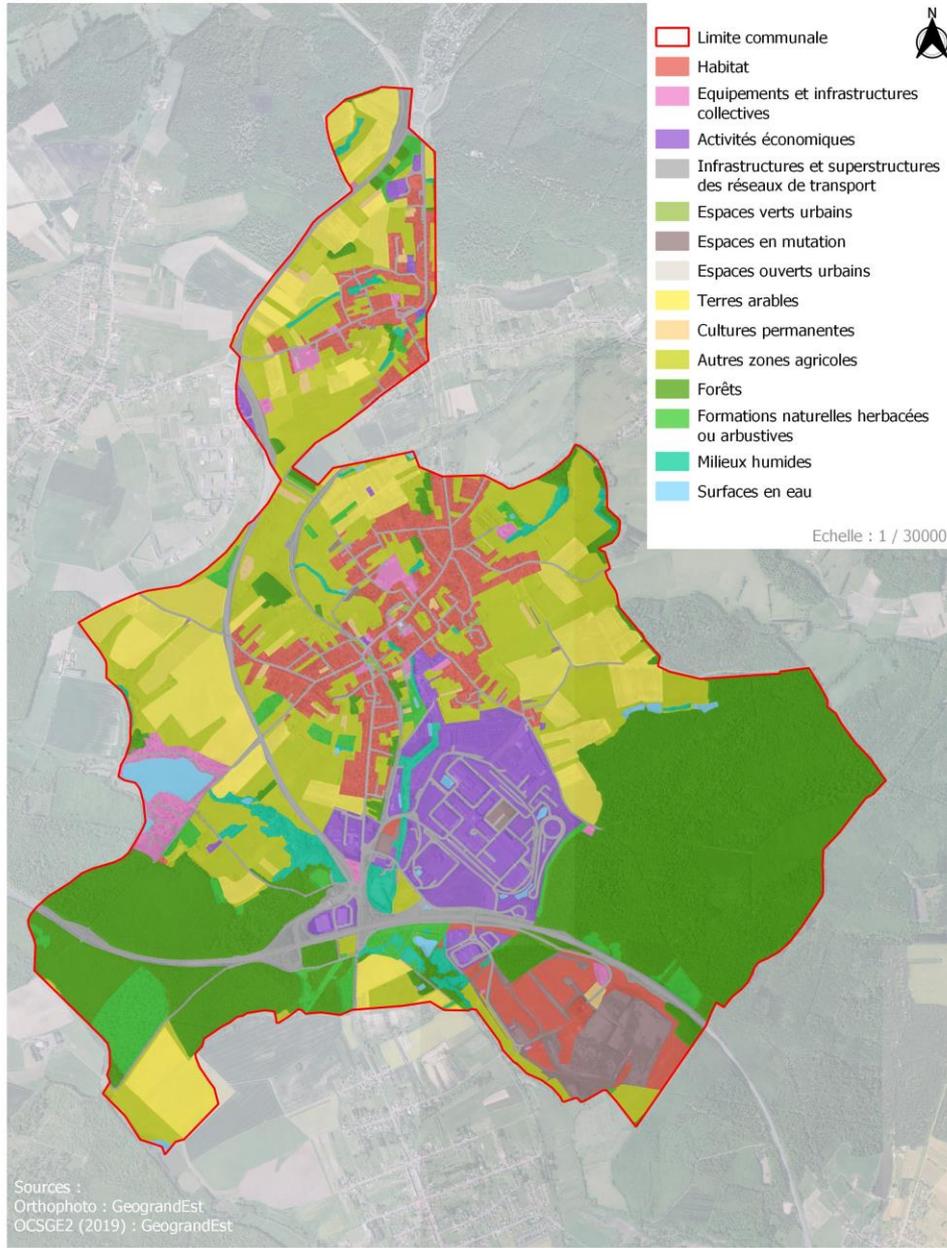
Une Zone Humide Remarquable du SDAGE est présente sur le ban communal : le marais d'HAMBACH au Sud du ban

Milieu naturel et paysage

Occupation du sol

OCCUPATION DU SOL

COMMUNE DE HAMBACH



La commune présente une **surface forestière importante car elle représente pratiquement 1/3** du territoire. Elle est composée pour plus de 80% de chênes ou de mélange de feuillus

Les **terres agricoles** sont également très présentes sur le ban communal et constitue **34,8%**

Les **milieux humides et des surfaces en eau (3%)** sont présents sur la commune d'HAMBACH notamment avec l'étang Saint-Hubert et le ruisseau le Bentzerichgraben

Le **village est situé au centre du territoire mais également au Nord avec Roth. (11%)** Il est essentiellement entouré de jardins et de quelques vergers principalement exploités de manière extensive

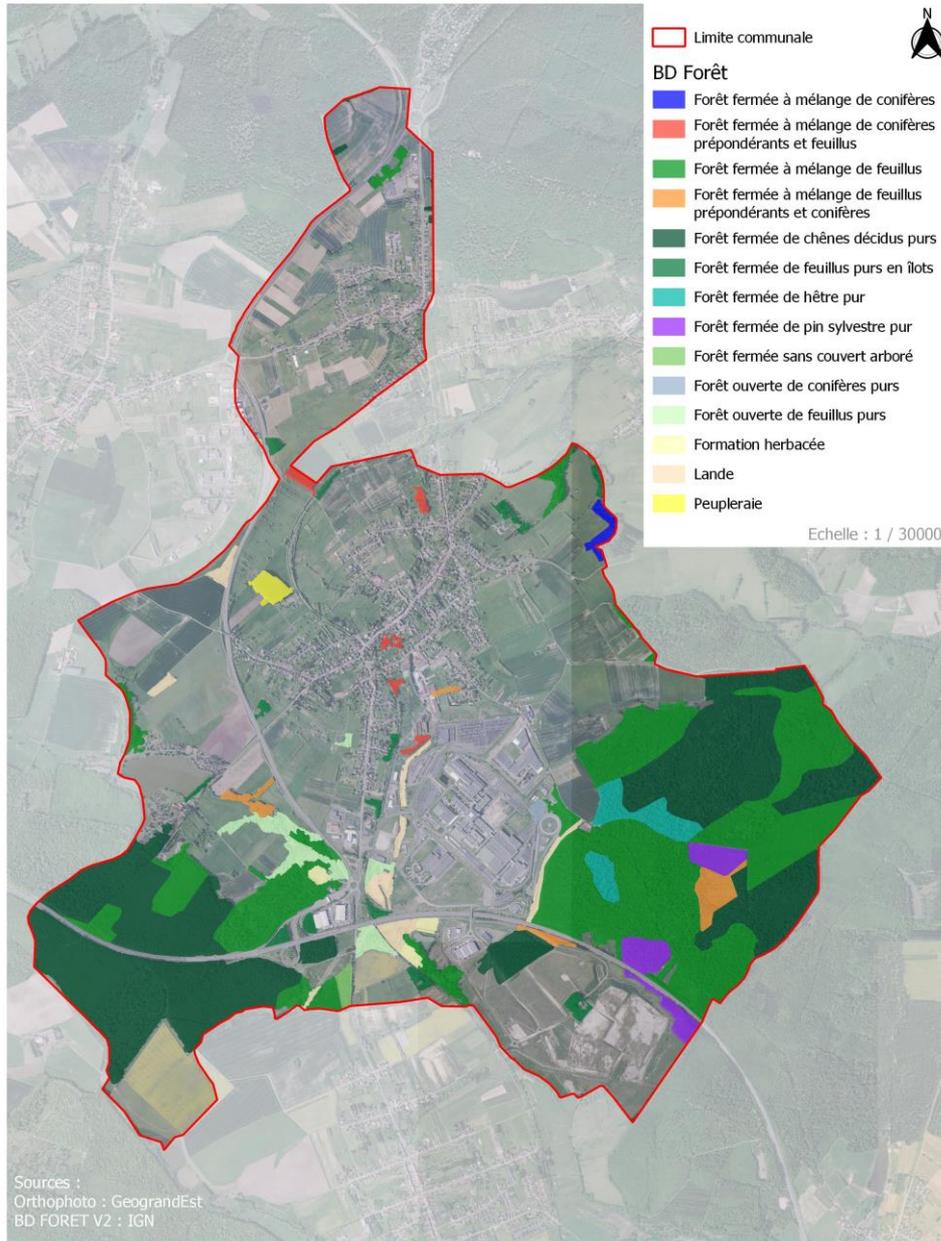
L'activité économique est très développée sur la commune d'HAMBACH c'est pourquoi 7,6% du territoire y est consacré.

De plus les infrastructures de transports sont très présentes avec l'autoroute A4, la route nationale ainsi que les départementales

Milieu naturel et paysage les forêts

FORET

COMMUNE DE HAMBACH



Forêt domaniale de Sarreguemines et de Hambach
La commune présente une **surface forestière importante car elle représente pratiquement 1/3** du territoire. Elle est composée pour plus de 80% de chênes ou de mélange de feuillus



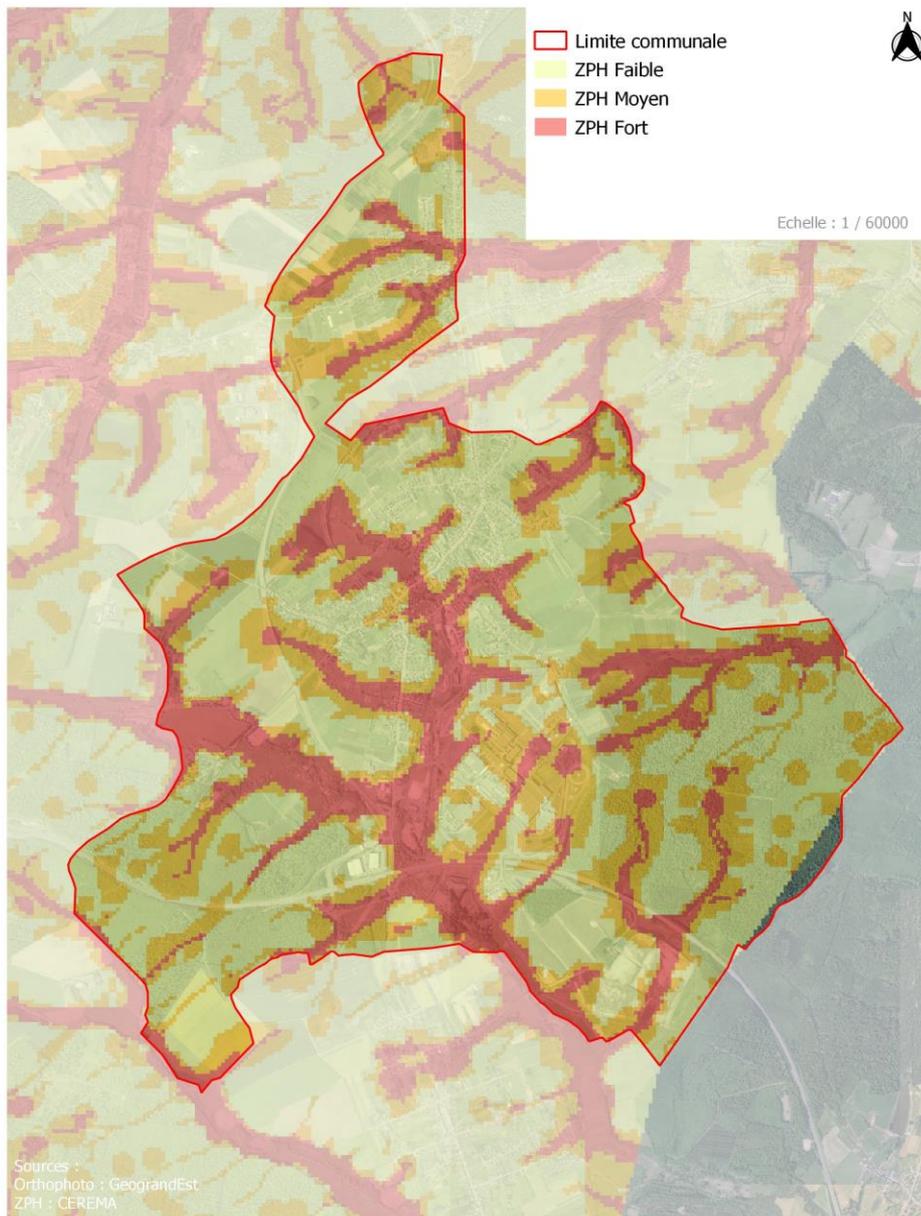
ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES

COMMUNE DE HAMBACH



- Limite communale
- ZPH Faible
- ZPH Moyen
- ZPH Fort

Echelle : 1 / 60000



Sources :
Orthophoto : GeograndEst.
ZPH : CEREMA

Milieu naturel et paysage

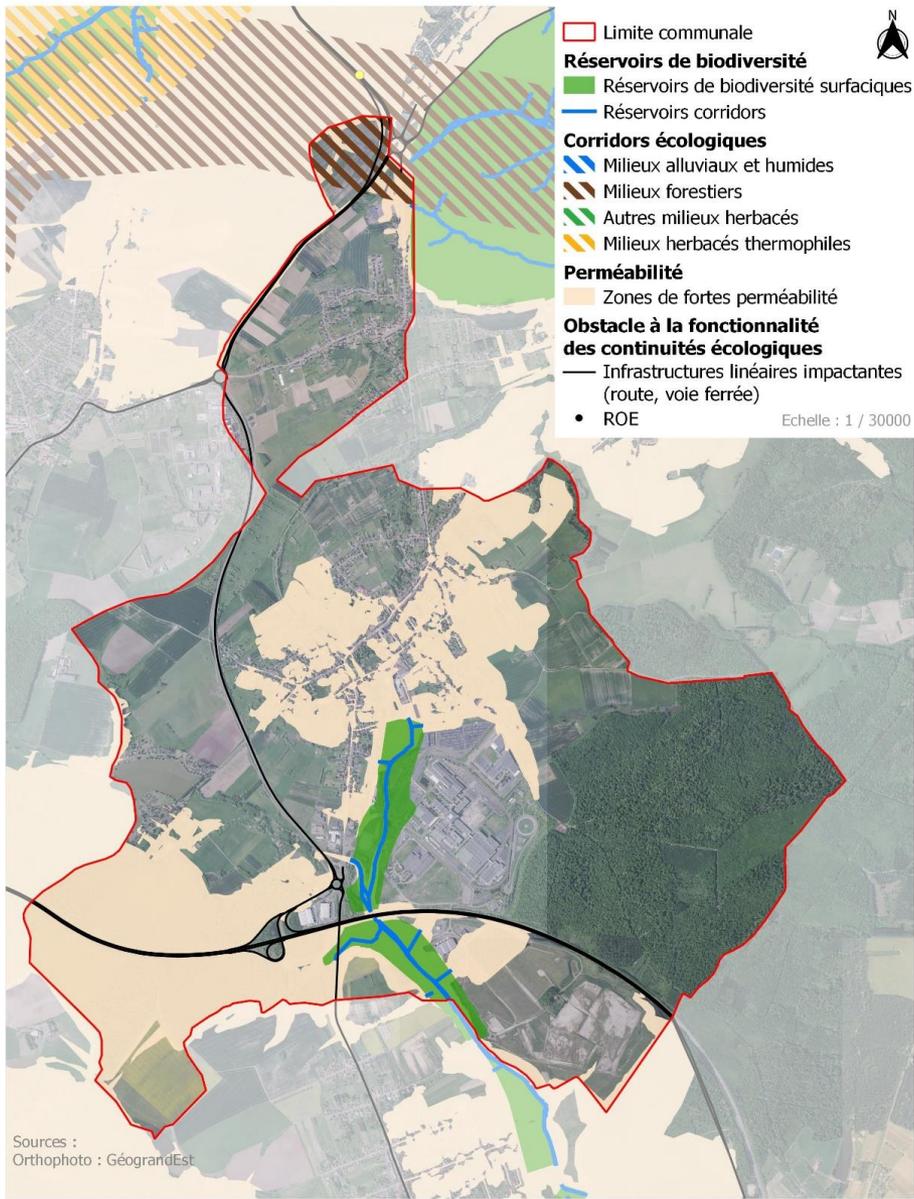
Zones potentiellement humides



Trame verte et bleue SRCE Lorraine

SRCE

COMMUNE DE HAMBACH

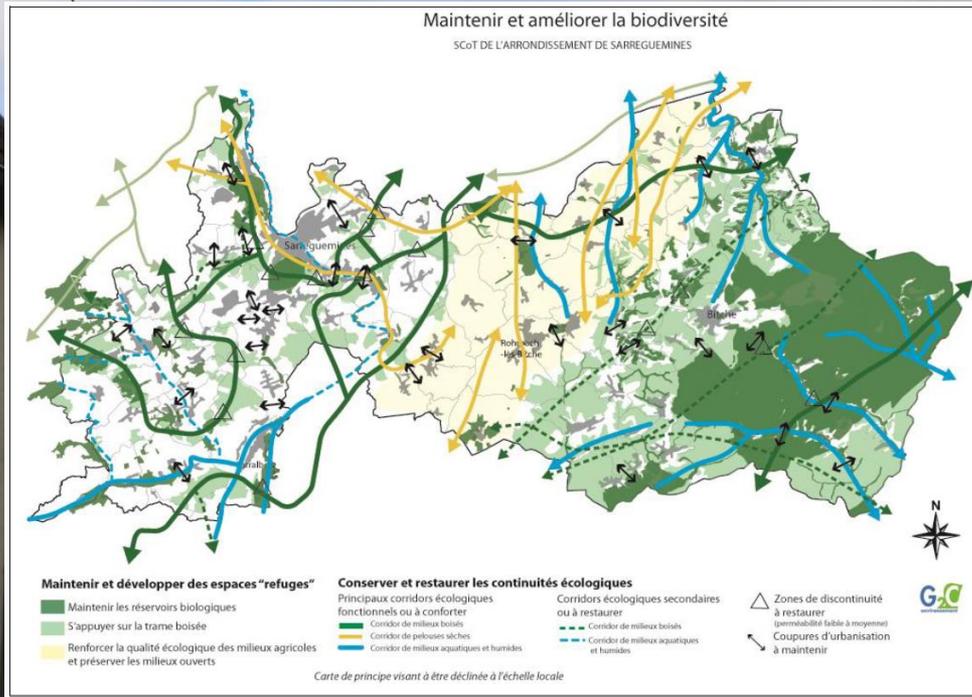


2 réservoirs de biodiversité sont présents sur la commune de HAMBACH : un réservoir de biodiversité superficielle (ZNIEFF de type I) et un linéaire (ruisseau sur la commune

Seul un **corridor écologique des milieux forestiers** est présent au Nord de la commune

Les **zones de forte perméabilité** sont des ensembles de milieux favorables à différents groupes d'espèce et à leurs déplacements. Elles sont présentes au Nord et au Sud Ouest du ban communal.

Trame verte et bleue SCoTAS



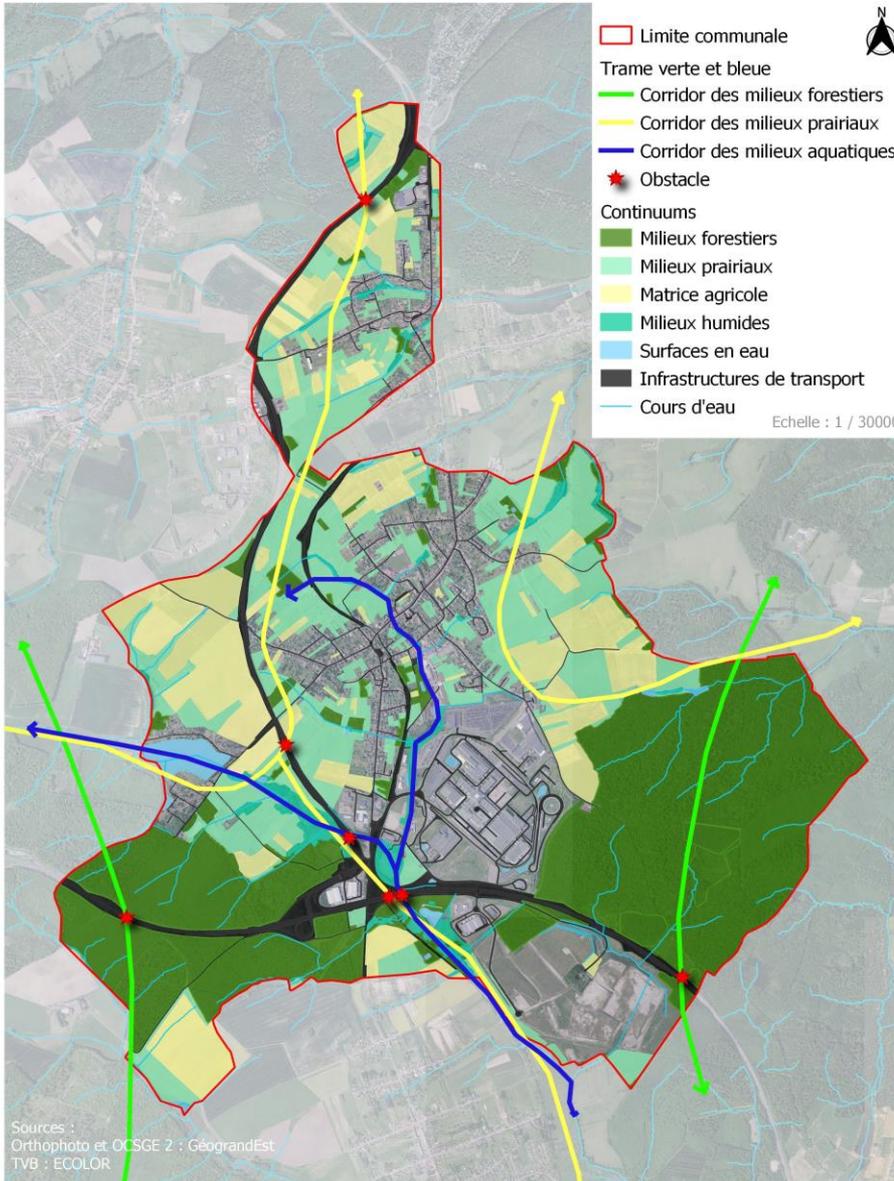
Sur la commune d'HAMBACH un corridor des milieux boisés en limite Sud-Ouest du ban communal

Trame boisée à maintenir
Coupsures d'urbanisation à maintenir

Trame verte et bleue au niveau communal

TRAME VERTE ET BLEUE

COMMUNE DE HAMBACH



Sources :
Orthophoto et OCSGE 2 : GéograndEst
TVB : ECOLOR

Le **corridor aquatique** est essentiellement constitué du ruisseau le Bentzerichgraben.

Deux **corridors boisés** sont présents sur le Sud du ban mais ils sont coupés par l'autoroute A4 .

Deux corridors des milieux prairiaux sont présents..



Éléments à prendre en compte dans le PLU

Les Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Forage n°166-4-2 à SARREINSMING, DUP par arrêté préfectoral du 04.02.1999. Forage n°166-4-12 à ZETTING, DUP par arrêté préfectoral du 05.02.1999.	Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de HAMBACH et forêt domaniale de SARREGUEMINES série de HAMBACH	Office National des Forêts (O.N.F.) Service Départemental 24 route de Phalsbourg 57400 SARREBOURG
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	Servitude en bordure de la RD 99 dans la traverse d'HAMBACH et de ROTH, app. les 29.07.1891 et 06.02.1895	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de SARREGUEMINES-BITCHE 19 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE
Il ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 20/12/2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le SNOI et opérées par TRAPIL-ODC.	Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) Service Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire /DGEC Tour SEQUOIA, 92055 PARIS LA DEFENSE

Les Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz.	GRT GAZ - Réseau Transport - Région NORD-EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	DN200-2007-WILLERWALD-WILLERWALD (SARRALBE 2), PMS 67,7. DN100-1998-HAMBACH-HAMBACH (CI), PMS 80, DN80/5,6m et DN100/129,2m.	GRT GAZ - Région NORD-EST Agence d'exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM Cedex Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-DO-PENE DMTT-CTT Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Gazoducs: DN900-1979-ERCHING-CERVILLE (NORD EST), PMS 80. DN900-1985-ERCHING-CERVILLE (Doublement NORD EST), PMS 80.	GRT GAZ - Région NORD-EST Agence d'exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM Cedex Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-DO-PENE DMTT-CTT Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
I3 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 24 février 1967 relatif au pipeline Total pétrochemicals Oberhoffen-Klarental.	TotalEnergies PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex

Les Servitudes d'Utilité Publique

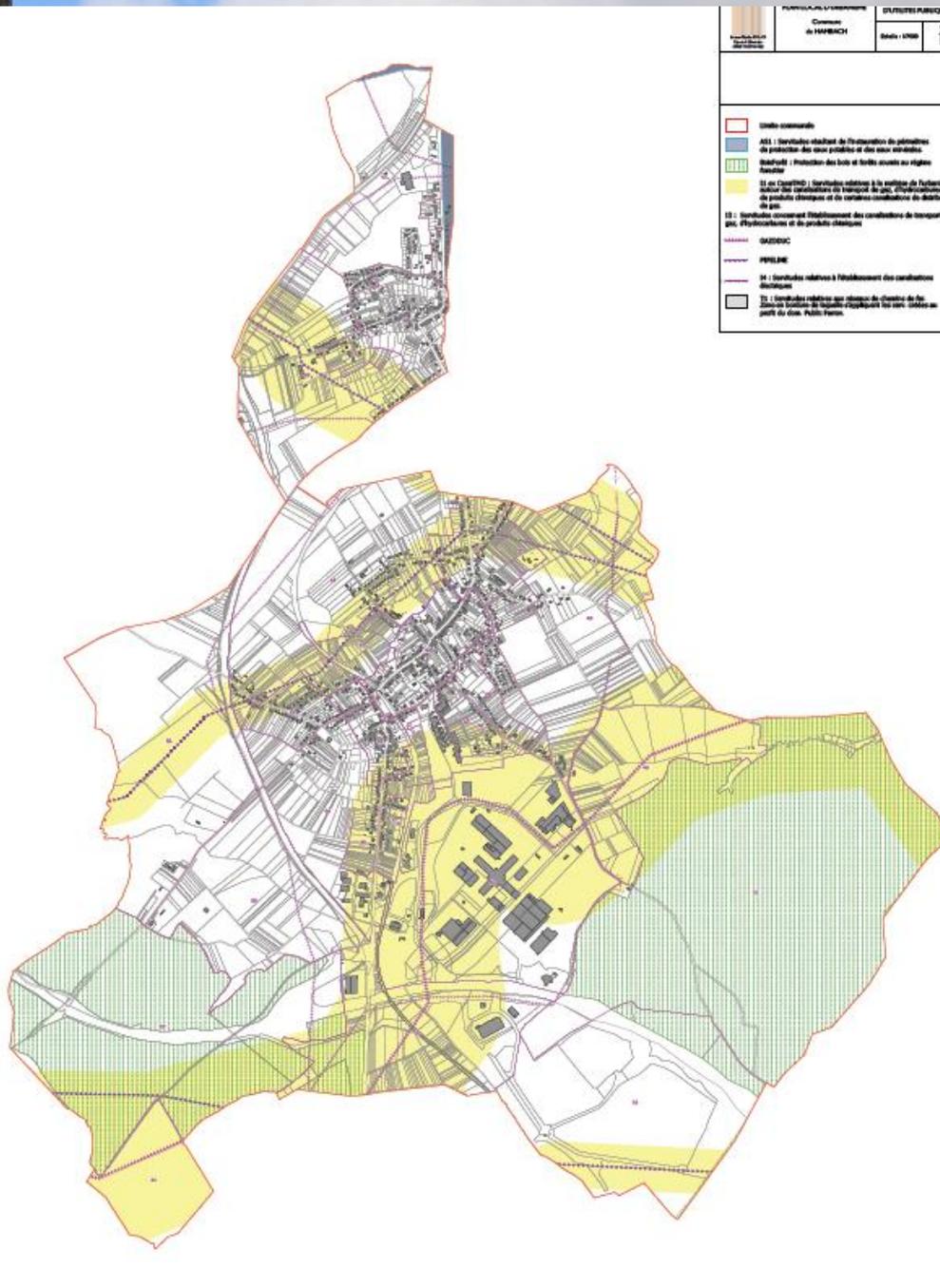
CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I3 ex II	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 6 juin 1969 relatif au pipeline de la Raffinerie Lorraine Oberhoffen-Haucourt.	Société du Pipeline SUD-EUROPEEN Centre d'exploitation des Terminaux Nord 67410 ROHRWILLER
I3 ex IIbis	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Oléoduc de défense METZ-ZWEIBRUCKEN, décret du 20.01.1955 modifié le 02.08.1960.	Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) Service Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire /DGEC Tour SEQUOIA, 92055 PARIS LA DEFENSE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne 63 KV SARREGUEMINES-SARRALBE . Ligne 225 kV SAINT- AVOLD - SARREBOURG-SARREGUEMINES. Ligne 63 KV PUTTELANGE-SARREGUEMINES. Ligne 225 KV PETITE ROSSELLE-SARREGUEMINES.	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57070 METZ
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble régional F.O. n° 57930010 SARREGUEMINES-SARREBOURG	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9

Les Servitudes d'Utilité Publique

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble T.R.N.n°168 METZ-SARREGUEMINES. Câble T.R.N.n°44/55 SARREGUEMINES- HAMBOURG SH Câble T.R.N.n°140/ 10, SARREBOURG-SARREGUEMINES.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes	Partie aval de la ligne, entre les km 32,950 et la limite communale de WILLERWALD	SNCF - Délégation territoriale Immobilière de REIMS 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS CEDEX



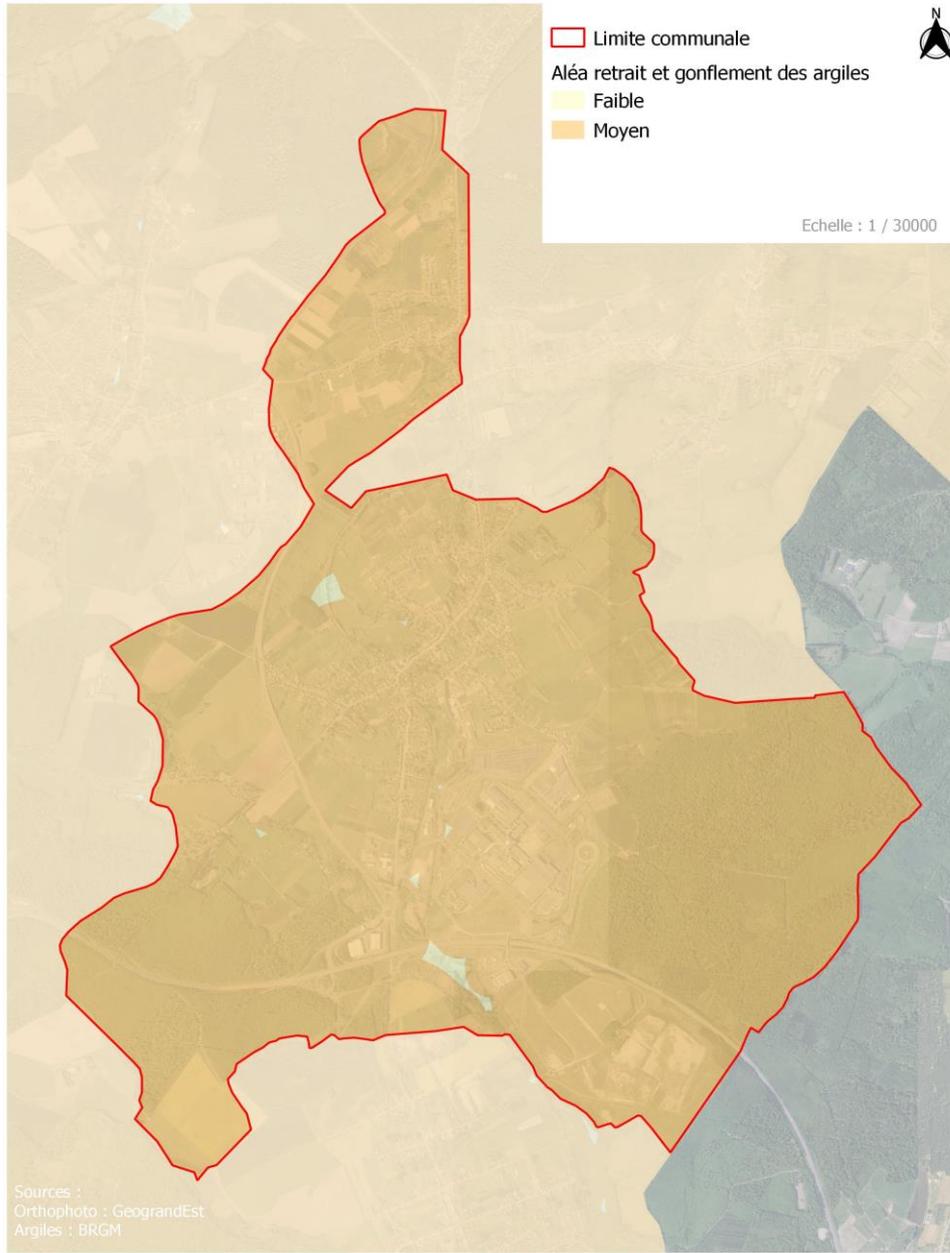
Les Servitudes d'Utilité Publique



-  AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.
-  BoisForêt : Protection des bois et forêts soumis au régime forestier
-  I1 ex CanaTMD : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.
- I3 : Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
-  GAZODUC
-  PIPELINE
-  I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
-  T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire.

RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

COMMUNE DE HAMBACH



Risques et Aléas



Risques et Aléas

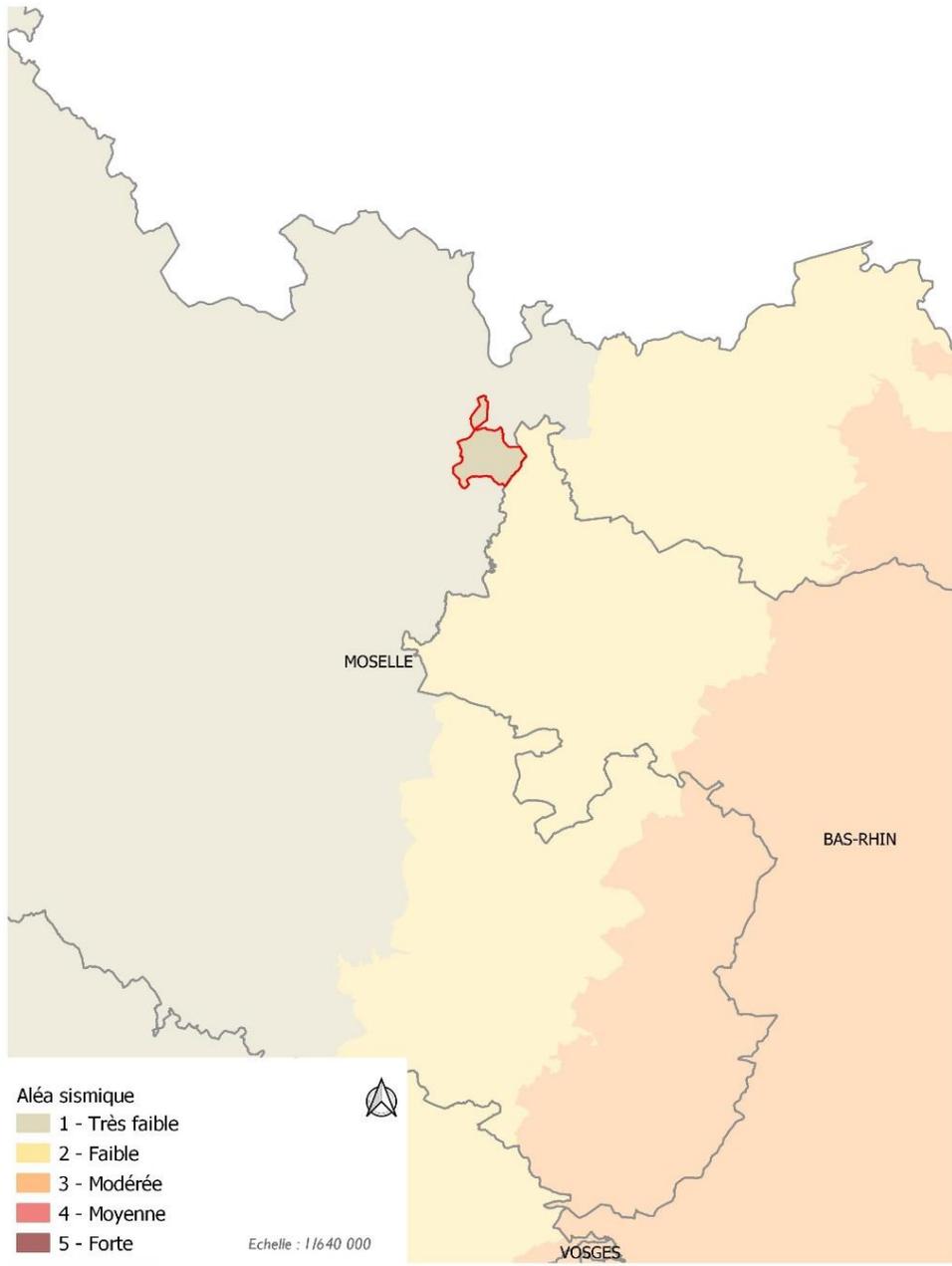


- Remontée de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
 - Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave
- BD Lisa 
- ▨ Entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement
- (source : BDLISA V2)

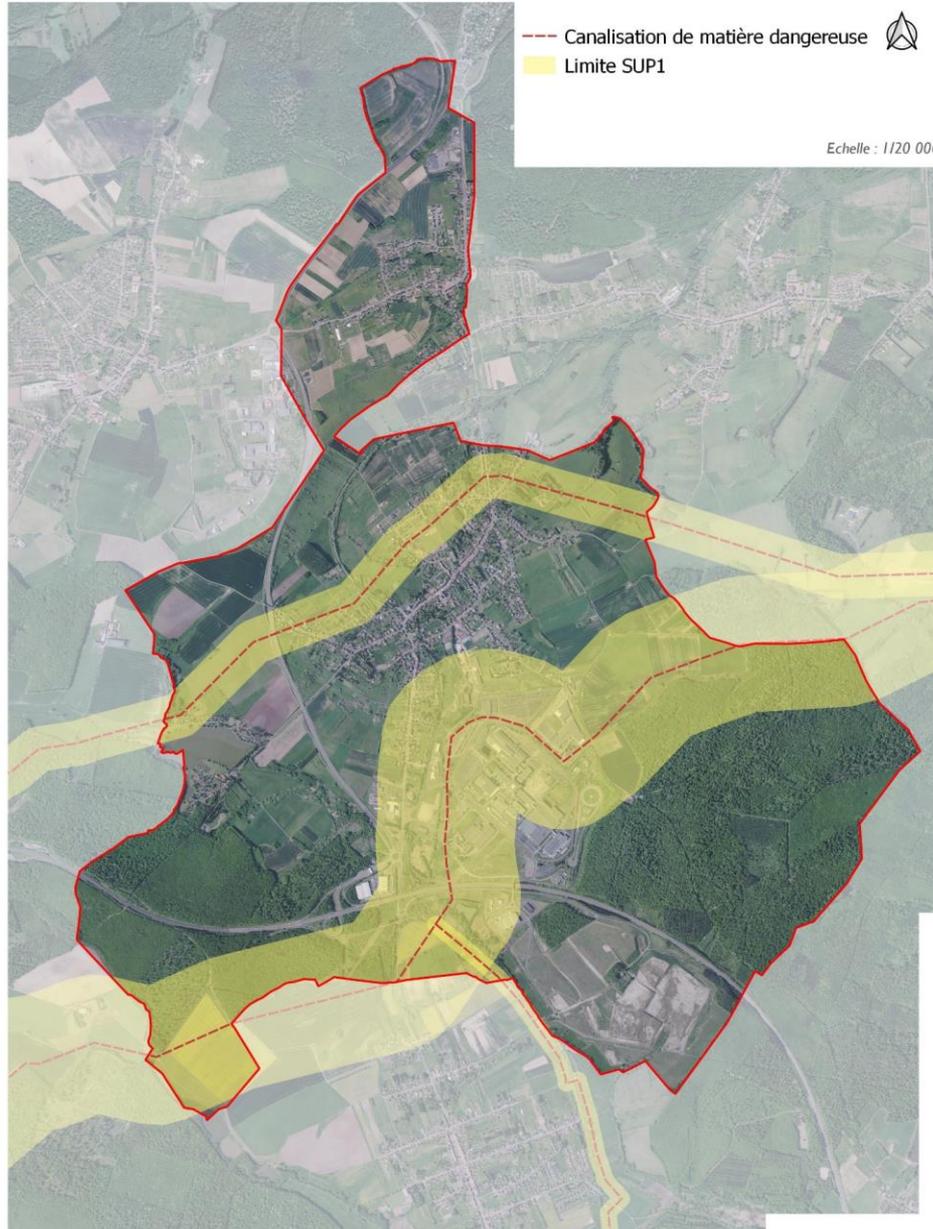
Echelle : 1/30 000



Risques et Aléas



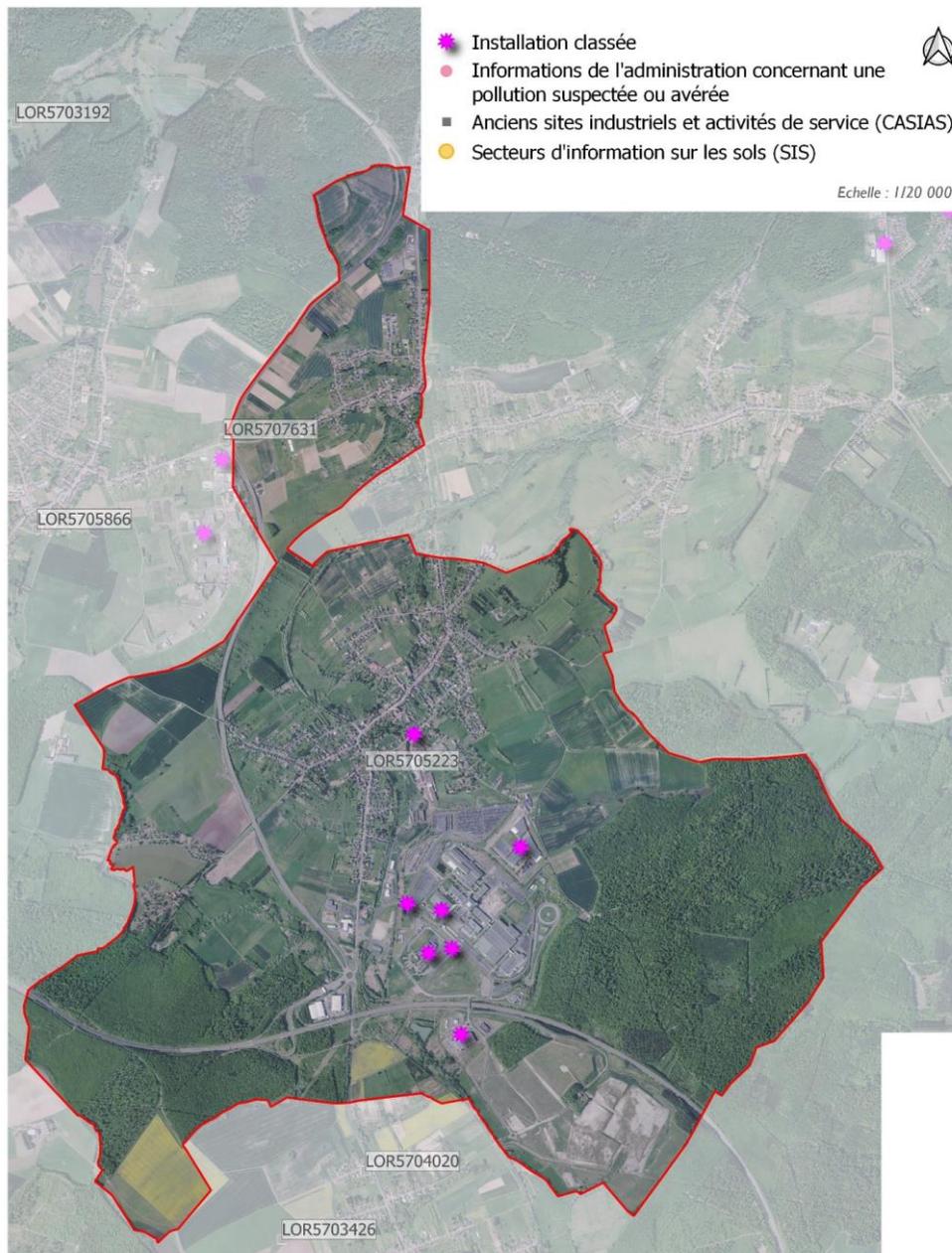
Risques et Aléas



- ✿ Installation classée
- Informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée
- Anciens sites industriels et activités de service (CASIAS)
- Secteurs d'information sur les sols (SIS)



Echelle : 1/20 000



Risques et Aléas



Risques et Aléas

Potentiel radon

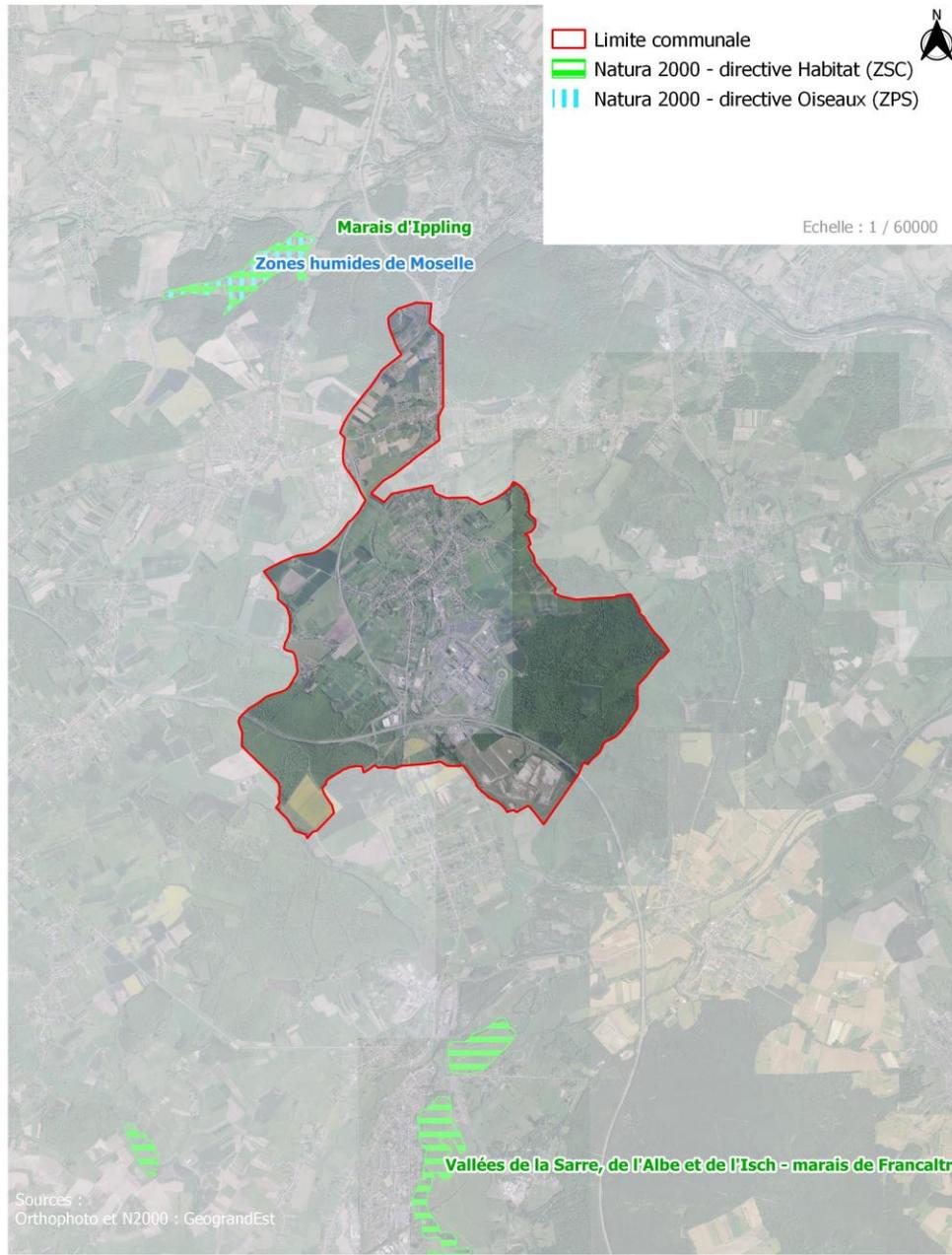
- 1
- 2
- 3



Echelle : 1/30 000



SITES NATURA 2000
COMMUNE DE HAMBACH



Milieux patrimoniaux Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est présent
sur le territoire communal



Espaces patrimoniaux

COMMUNE D'HAMBACH

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

 Commune d'HAMBACH

Inventaires patrimoniaux

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

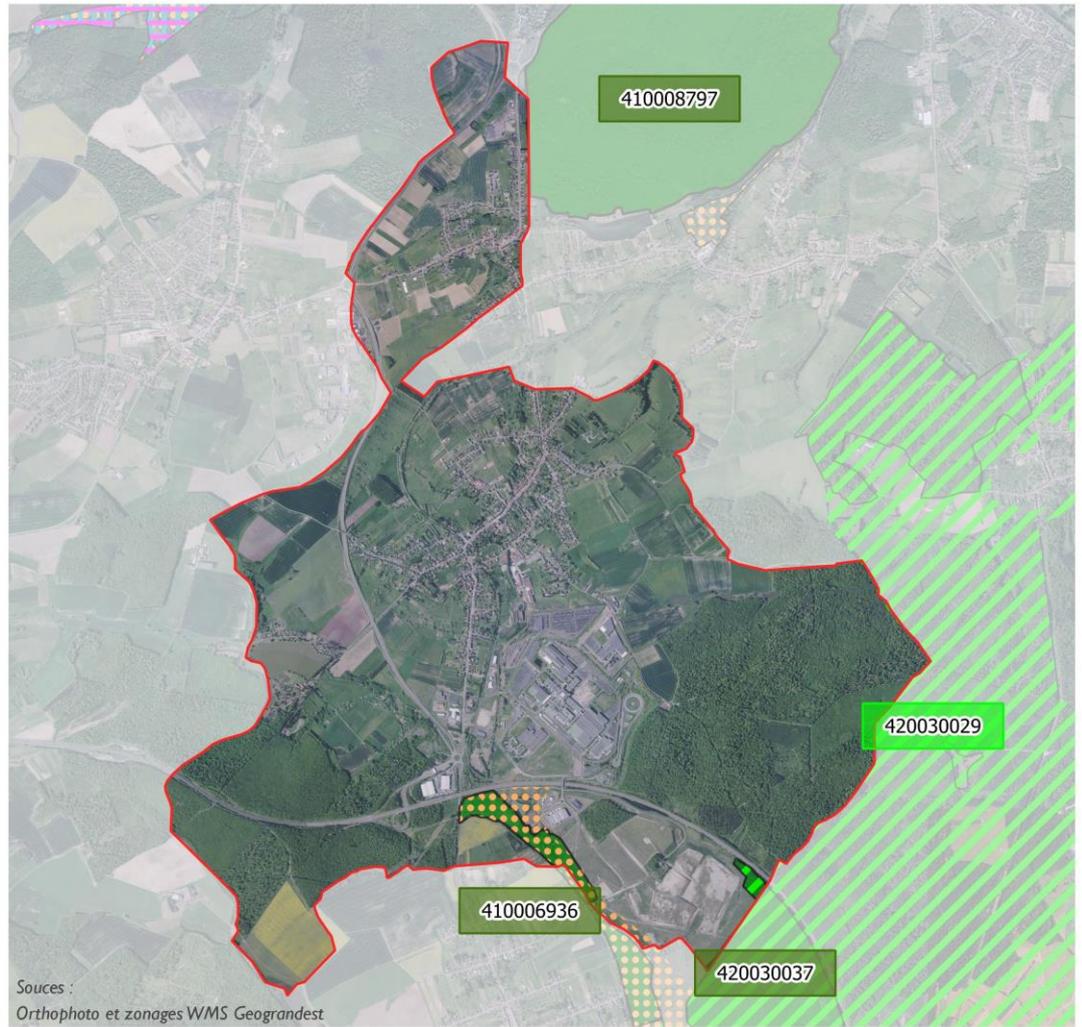
ENS

 ENS

ID	NOM
410006936	PRAIRIES A AZURES A WILLERWALD ET HAMBACH
410008797	FORET DOMANIALE DU BUCHHOLZ A SARREGUEMINES
420030037	Boisements de reproduction du Milan Royal en Alsace Bossue

ID	NOM
420030029	Paysage agricole et forestier diversifié d'Alsace Bossue

ID ZNIEFF	NOM
410030135	PRAIRIES DE NEUFGRANGE
410000473	MARAIS DE IPLING
410006936	MARAIS DE HAMBACH



Sources :
Orthophoto et zonages WMS Geograndest

Echelle : 1/60 000

Principaux paramètres à prendre en compte

Contexte

SUP (canalisations...) risques

TVB à préserver

Activité économique

Infrastructures routières

Compatibilité SCoTAS - PLH

Limitation consommation foncière

JUSTIFICATION DU PROJET

ETUDE DE DENSIFICATION

Potentiel de renouvellement urbain :

dents creuses, logements vacants, friches, réhabilitation....

OBJECTIF DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

deserrement de la taille des ménages, évolution souhaitée de la population...

Objectif chiffré de limitation de la consommation de l'espace

La loi Climat et Résilience

- Selon la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : la consommation d'ENAF constatée entre 2011 et 2021 doit être divisée par deux pour la période 2021-2031.

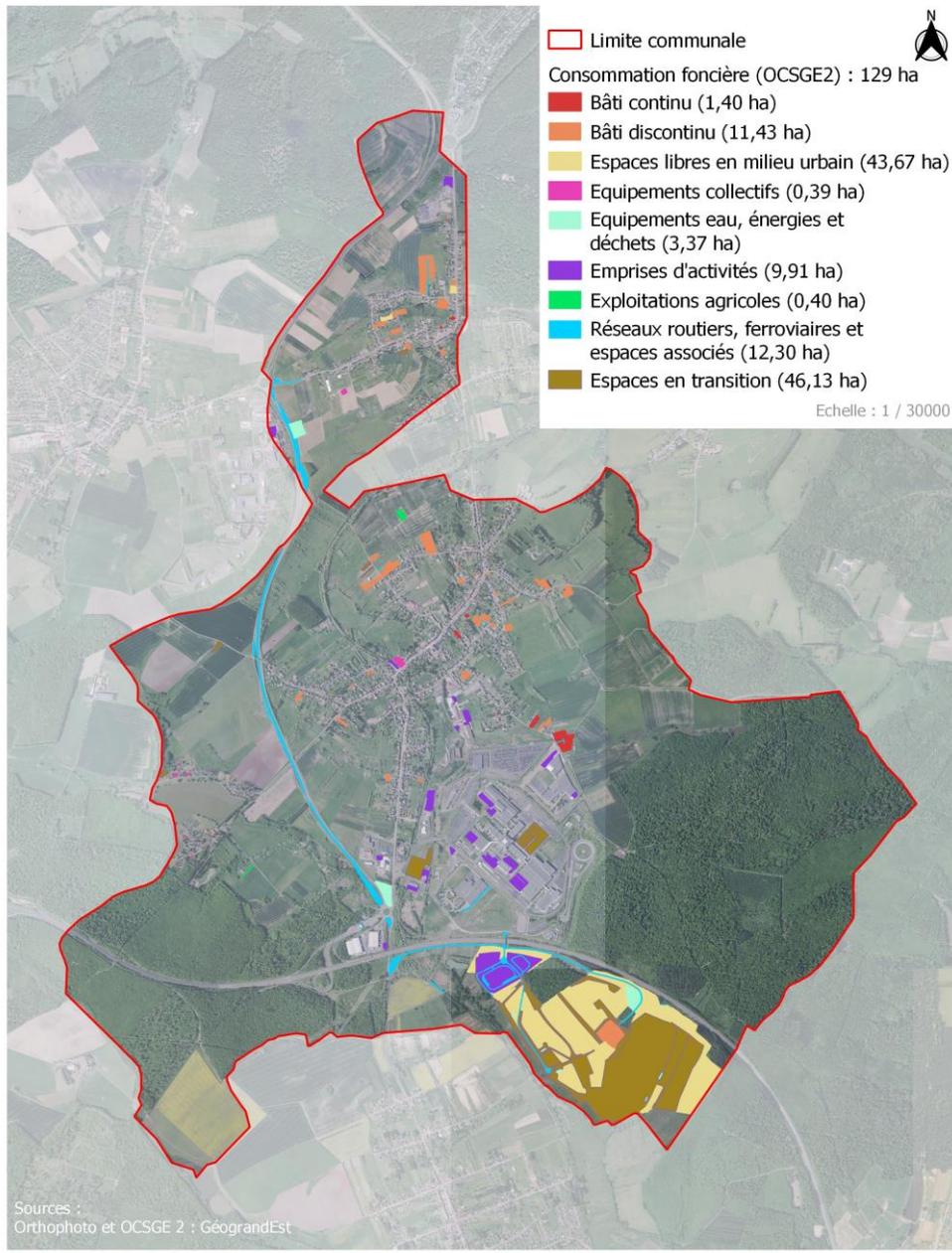
ENAF : espace naturel agricole et forestier

Sources information	Période	Remarques
Observatoire du foncier DDT 57	2009-2018	
Géo Grand Est ²	2010-2019	localisation géographique
Cerema	2010-2020	pas de spacialisation
Portail artificialisation	2009-2020	pas de spacialisation

Notion de ZAN : Zéro Artificialisation Nette (SRADDET)

CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2010 ET 2019

COMMUNE DE HAMBACH



Consommation du foncier

**Sur ces 129 ha,
12,83 ha ont été utilisées pour des
constructions à usage d'habitat.**

L'agrandissement de l'Europôle de Sarreguemines Sud 2 contribue fortement à la hausse de la consommation foncière.

